

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME –
Mme Béatrice BERTHOD - M. Jean GUILBERT – M. Jean-Michel ISSAKIDIS –
Mme Pascale ROCHERON – M. Vincent GUILLON – M. Louis LE PIVAIN (adjoints) –
Mme Marie-France de GESTAS - M. Arnaud PIQUART – Mme Hannelore MORVAN –
M. Jacques CHEVALLIER-RUFIGNY – Mme Christine CARON - Mme Jane-Marie HERMANN -
M. Guy GEOFFROY – Mme Elisabeth DOS SANTOS - Mme Isabelle GAUTIER –
M. Philippe MARGUERIT – Mme Sabine BESNARD - M. Julien BOUFFARTIGUE –
Mme Françoise BOST – M. Michel GUENARD – Mme Magali GUILBAUD (conseillers
municipaux).

ABSENTS EXCUSES - PROCURATION

Mme Annick FUZIER	a donné pouvoir à	M. Jean GUILBERT
Mme Isabelle CAZALI	a donné pouvoir à	Mme Marie-France de GESTAS
Mme Laurence HYVERNAT	a donné pouvoir à	Mme Jane-Marie HERMANN
M. Michaël THOMAS	a donné pouvoir à	M. Louis LE PIVAIN
Mme Laure RIGNAULT	a donné pouvoir à	M. Roland de HEAULME
M. Antoine GERON	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
M. D. DER HAROUTIOUNIAN	a donné pouvoir à	Mme Béatrice BERTHOD

ABSENTS

M. Maxence de FORESTA
Mme Fanny RUPH

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN propose de désigner Madame Magali GUILBAUD.

.../...

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 28 juin 2013.

DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE : « RUE DE KOLOKANI »

M. LEBRUN : « Je reviens donc à cette délibération que je vous propose de prendre aujourd'hui même. Il s'agit de la dénomination de la voie nouvelle qui sera créée derrière la bibliothèque, entre la rue d'Hassloch et l'avenue du Général Leclerc. Pour l'instant, une première partie de la voie qui est faite et que nous appelons actuellement « voie nouvelle » et qui, à force, ne l'est plus réellement et qui fait la liaison entre l'avenue et le parking de la bibliothèque. Il se trouve que les travaux pour la construction des 26 logements sociaux derrière la bibliothèque ont démarré tout à fait récemment et à l'issue de ces travaux, cette voie sera créée. Logirep qui construit, nous a demandé de façon assez urgente de nommer cette voie car, dans le cadre du chantier, ils ont besoin de lancer des dossiers au niveau des concessionnaires et de donner des adresses. Il est donc question de pouvoir leur dire quel est le nom de cette voie et ensuite de donner des numéros correspondants.

Nous avons deux solutions : soit de dire que c'était le prolongement de la rue d'Hassloch mais le problème c'est que le numéro 1 de la rue d'Hassloch se trouve côté bibliothèque donc il aurait fallu que nous fassions des numéros -1, -3 ce qui n'existe pas ; nous aurions pu éventuellement renuméroter la rue d'Hassloch mais une personne m'avait écrit il y a à peu près 7-8 ans pour me dire qu'elle avait entendu parler d'une voie nouvelle et que nous procéderions peut-être à la renumérotation de la rue d'Hassloch, qu'elle ne souhaitait pas changer de numérotation pour la deuxième fois car elle avait déjà connu le changement qui avait eu lieu entre la rue du Centre et la rue d'Hassloch. C'était donc je peux vous dire, il y a quelques années. Nous n'allions donc pas générer de problèmes administratifs à un certain nombre de personnes et nous nous sommes donc dit que nous allions donner un nouveau nom entre le carrefour entre la rue d'Hassloch et la rue Cahen et cette nouvelle voie, à partir de ce carrefour jusqu'à l'avenue du Général Leclerc.

Je vous propose, étant donné qu'elle sera dans la continuité de la rue d'Hassloch, de dénommer cette voie la rue de Kolokani pour être dans l'esprit de la coopération décentralisée et la convention tripartite que nous avons entre Kolokani, Hassloch et Viroflay depuis plus de 30 ans car il me paraissait opportun de vous proposer ce nouveau nom de voie en continuité exacte et à la fois rendre honneur à ce cercle de Kolokani avec qui nous travaillons. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

AUTORISE Monsieur le Maire à ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la dénomination d'une voie nouvelle.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de nommer la voie nouvelle « rue de Kolokani »,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2014

M. LEBRUN : « Ce budget est la suite logique du Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu lors de la dernière séance de notre conseil le 8 novembre dernier. Il y a donc peu de changements par rapport à ce DOB ; nous avons simplement affiné évidemment les comptes. Il y a encore quelques incertitudes qui peuvent peser sur ce budget et notamment la question des rythmes scolaires sur lesquels nous continuons à avancer, bon gré mal gré, et puis il y a également le contexte qui lui ne change pas, par rapport à la dernière fois, contexte financier et économique pour le moins morose et qui n'incite pas à l'optimisme démesuré. Nous le voyons bien, pour cette année nous avons prévu qu'il y ait une légère baisse de notre autofinancement qui risque, si cela continue comme cela, d'augmenter en 2015. Il n'est donc pas question non plus que nous acceptions une baisse de l'autofinancement de façon durable que nous pouvons accepter de façon temporaire mais de façon durable, cela obérerait nos capacités d'investissement, bien évidemment. Qui dit obérer des capacités d'investissement, dit aussi faire moins d'équipements pour la ville et contribuer aussi aux difficultés économiques générales de nos pays. Mais c'est un risque réel et sérieux qui pèse sur l'ensemble des collectivités locales de France. Je vous en dirais plus tout à l'heure mais c'est un vrai risque à l'heure actuelle donc nous sommes preneurs d'un certain nombre d'idées même si le DOB a déjà eu lieu la dernière fois mais il n'a pas donné lieu non plus à des propositions révolutionnaires pour modifier et retrouver notre niveau d'autofinancement que nous avons pu avoir. Toutes les sujétions sont les bienvenues même si nous votons le budget ce soir. Je vais laisser Jean Guilbert vous le présenter puis nous ouvrirons ensuite le débat auquel je vous demanderai de vous inscrire à l'issue de cette présentation. »

M. GUILBERT : « Le présent projet de budget fait suite au DOB. Les bases de ce projet sont les suivantes : pas de hausse du taux des impôts locaux ; maintien et même, augmentation de l'offre de services à la population puisque la fréquentation des activités périscolaires est en hausse ; poursuite de la recherche d'économies dans les dépenses ;

.../...

Endettement limité au financement actuel soit 8 000 000 d'€ fin 2014 c'est-à-dire moins de 500 € par habitant -je rappelle que l'ensemble de l'endettement public en France est de l'ordre de 30 000 € par habitant à la même date et que dans ces 30 000 €, 10 % environ sont représentés par les collectivités locales c'est-à-dire 3 000 €- ; enfin des dépenses d'investissement de plus de 7 000 000 d'€ donc un programme qui demeure important surtout en voirie et en entretien des bâtiments.

En recettes, la DGF, comme indiqué lors du DOB : effectivement la contribution de l'Etat est à nouveau en baisse ; au niveau national, la contribution de l'Etat aux collectivités locales est en baisse de 1.5 milliards d'€ en 2014 et la tendance est prévue se poursuivre les années suivantes. 1.5 milliards d'€ par rapport à une cinquantaine de milliards d'€ ce qui fait donc environ 3 % ce qui est énorme. Nous avons prévu, comme nous vous l'avions indiqué lors du DOB, une baisse de l'ordre de 4 %. Désormais, la DGF ne représente plus qu'un peu moins de 15 % des recettes totales de la ville.

La fiscalité locale : comme indiqué en introduction, la hausse envisagée du produit fiscal se limite à l'évolution des bases. Nous constatons que la croissance liée à l'évolution des bases est de l'ordre de 1 %. Par rapport au BP 2013, nous constatons que la croissance du produit de l'imposition locale est de 3.3 % qui se décomposent comme suit :

- 1 % de hausse anticipée en 2014 comme indiqué tout à l'heure dont 0.9 % pour les bases
- 0.3 % de différence entre la hausse anticipée des bases dans le budget 2013 qui était de 1.5 % et la hausse finalement retenue dans la loi de finances pour 2013 qui a été de 1.8 %.
- 2 % de hausse physique du produit fiscal essentiellement consécutive à la mise en service des immeubles du centre-ville situés du 57 au 61 avenue du Général Leclerc.

Le produit des fonds des CRTP et FNGIR, fonds mis en place en substitution du fonds de péréquation de taxe professionnelle prévu en hausse de 2 % par rapport à la prévision 2013, restant à un niveau largement inférieur à la recette réelle, ceci je le rappelle chaque année, par prudence compte-tenu de l'incertitude sur le devenir de ces recettes.

Les droits de mutation sont budgétés pour 1 000 000 d'€, c'est-à-dire un montant identique au produit anticipé pour 2013. Les recettes, au 15 novembre, s'élevaient à 860 000 €. Nous devrions donc atteindre ce niveau fin 2013 et compte tenu que le marché immobilier semble résister dans la région parisienne, nous prévoyons de maintenir le même produit fiscal pour 2014.

L'attribution de compensation reçue de Versailles Grand Parc est en hausse de 3 %. Cette hausse résulte de régularisations de valeurs locatives des biens immobiliers.

Enfin le poste « autres recettes » : il augmente de 5.9 % dont 2.3 % sur des bases comparables d'une année à l'autre. Il y a en effet un certain nombre de retraitements qui concernent le coût de l'aménagement des rythmes scolaires mais aussi d'autres points comme le démarrage du squash, le guide pratique de la ville, la résidence d'artistes, et également Arc'Ados.

L'augmentation de recettes toutes choses égales est de 2.3 % et porte essentiellement sur les activités périscolaires et enfance-jeunesse. On relève en particulier dès la rentrée 2013 une augmentation importante des inscriptions en centres de loisirs et garderies comme indiqué dans le document, page 12.

Au total, les recettes de fonctionnement augmentent d'un peu plus de 2 % passant de 21 484 000 € à 22 012 000 €.

.../...

Les dépenses :

- En personnel : vous voyez que les dépenses de personnel représentent 11 000 000 d'€ sur 20 000 000 d'€ ; nous avons la décomposition de l'évolution des dépenses de personnel qui sont prévues atteindre un peu plus de 11 000 000 d'€ en hausse de 3.4 % par rapport à 2013. Cette hausse est supérieure à ce que nous constatons habituellement et s'analyse comme suit : GVT 1.1 %, les heures supplémentaires payées au personnel dans le cadre de l'organisation des élections 0.6 %, hausse de fréquentation des activités périscolaires dont nous avons parlé tout à l'heure 0.5 % et encore une fois il ne s'agit pas des rythmes scolaires, création d'une classe à l'école Le Coteau 0.3 % et enfin aménagement des rythmes scolaires 0.9 %. L'année 2014 n'est impactée que par la période scolaire de septembre à décembre soit 4 mois ; la hausse pour une année scolaire complète dépasserait 2 %.

En résumé, concernant l'évolution des frais de personnel, les créations de services supplémentaires représentent environ 1.7 % soit la moitié de la hausse, l'autre moitié est constituée par le GVT et le coût des opérations électorales.

Les subventions s'élèvent à 802 000 €, en hausse de 1.1 %. Les subventions CCAS et USMV représentent 546 000 € soit plus des 2/3 du total et sont en hausse de, respectivement, 2 % et 1 %.

Les autres dépenses représentent 7 800 000 € contre 7 645 000 € et sont en hausse de 1.5 % après retraitement, 2.5 % avant retraitement.

Les retraitements sont du même type que pour les recettes.

La hausse de 1.5 % représente 114 000 € dont 42 000 € consécutifs à la création de 5 places de crèche. Hormis ce service nouveau, la hausse est inférieure à 1 % malgré l'augmentation des taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 en particulier pour le contrat de balayage des rues dont le taux passe de 7 à 10 %. L'analyse détaillée de l'évolution envisagée des coûts figure dans le document projeté et le secteur qui retient le plus notre attention est le bâtiment, en particulier les coûts de nettoyage et les consommations électriques.

Le fonds de péréquation communal et intercommunal : le FPIC qui est encore tout petit mais qui grandit très vite. Une contribution de 150 000 € est prévue en application de la montée en puissance de ce dispositif de péréquation entre entités communales et intercommunales. Je rappelle que l'objectif est de 300 000 € en 2016 et que ces chiffres ne représentent que la moitié des contributions de Viroflay puisque Versailles Grand Parc prend en charge un montant identique.

Nous noterons qu'entre 2013 et 2014, le passage de 62 000 à 150 000 € correspond à un point d'imposition locale. Je précise également que la quasi-totalité des communes des Yvelines est contributrice au FPIC. Il n'y a je crois que la commune de Les Mureaux qui ne l'est pas ou en tout cas très peu de communes. En France, seul un petit nombre de communes est contributeur alors qu'un grand nombre de communes est bénéficiaire. Ce qui fait que les communes contributrices payent beaucoup et les communes bénéficiaires reçoivent peu ; cela est assez sensible dans leurs budgets.

Enfin, je précise un point : le projet de finances 2014 prévoit une répartition désormais libre entre intercommunalité et communes membres à la majorité des 2/3 du conseil communautaire. De sorte que si Versailles Grand Parc décidait de prendre en charge la totalité du FPIC il le pourrait.

Le total des dépenses de fonctionnement atteint 20 100 000 € en hausse de 3.3 % d'une année sur l'autre.

.../...

Le total des recettes est, lui en hausse d'un peu plus de 2 % : le résultat est une baisse de notre autofinancement comme l'a précisé Monsieur le Maire tout à l'heure, qui passe de 1 993 000 à 1 875 000 : une baisse donc de 118 000 €. Cette tendance est constatée dans l'ensemble des collectivités locales pour les raisons que j'ai indiquées et que je résume maintenant :

- La modification des rythmes scolaires n'entraîne pas un coût financier significatif tout au moins en coût de fonctionnement la première année. Mais suite à l'arrêt de l'aide de l'Etat au bout d'un an, c'est un coût net de 136 000 € que la ville devra supporter en année pleine la 2^e année. Il y aurait donc une diminution, si nous étions dans la 2^e année, de 244 000 € de l'autofinancement et non pas de 118 000 € ce qu'il faut savoir.
- Dès l'année 2014, l'évolution de la DGF et du FPIC nous coûtent environ 250 000 €, heureusement compensés en partie par des rentrées de fiscalité locale, meilleures que prévu suite à des constructions nouvelles et parce que le budget avait été établi sur des bases prudentes. Je dis au passage que le budget est toujours établi sur les mêmes bases prudentes pour l'année 2014.
- La ville a ensuite fait face à des demandes de services supplémentaires dans le domaine périscolaire, des crèches et du sport. Hormis ces prestations nouvelles, les coûts de fonctionnement sont en hausse de 1 % environ soit un niveau proche de celui de l'inflation.

Nous passons maintenant à l'investissement sans changement majeur par rapport à ce qui vous a été présenté lors du DOB. Le total des dépenses d'investissement dépasse 7 000 000 d'€, montant qui reste significatif et qui, nous le verrons plus loin, constitue le maximum que la ville peut financer sans augmenter son endettement. En dehors des opérations d'entretien des bâtiments, le programme prévoit :

- D'achever l'isolation des bâtiments des écoles,
- D'aménager les bâtiments pour accueillir les enfants dans le cadre de la modification des temps scolaires,
- De refaire trois rues,
- De terminer les travaux de la Place du Marché.

Les bâtiments :

- En maîtrise des énergies, le programme dans les écoles se termine avec le changement des fenêtres à l'école Lamartine, la fin du programme à l'Aulnette et aussi divers travaux de rénovation et d'isolation dans les logements instituteurs de l'école de l'ensemble rive droite. Egalement, la mise en place d'un système de gestion centralisée du chauffage pour les principaux sites est prévue de façon à mieux gérer le chauffage à distance.
- Mise en place des locaux pour accueillir les enfants pendant le temps périscolaire. En 2014 Aulnette, Arcades et Lamartine puis en 2015 Corot.
- La réfection de la toiture du Pavillon d'Elvire suite à un vol, devrait être achevée dès mi-février 2014.
- Aménagement de l'accueil à l'Hôtel de Ville vise à faciliter l'accès handicapés, améliorer l'isolation thermique et phonique et améliorer la disposition des lieux.
- Diagnostic général des bâtiments pour l'accès handicapés est inscrit ainsi que les travaux qui en découlent (rampes d'accès, mises aux normes des escaliers, bandes tactiles etc...)

.../...

La voirie :

- Réfection complète y compris le réseau d'assainissement, est proposée pour 3 rues : rue du Lieutenant le Sabazec, rue du Louvre entre la rue Fronval et la rue Faidherbe, rue Joseph Chaleil
- Des travaux identiques sont envisagés en 2015 rue François Gaillard pour lesquels les études sont inscrites en 2014. Cette rue avait été prévue au moment du DOB mais nous avons constaté que, compte tenu qu'il s'agit d'une voie privée, cela prendrait beaucoup de temps pour la consultation et nous n'arriverons pas à faire les travaux dès 2014.
- Egalement la réfection du tapis est prévue pour trois rues.
- Le remplacement des lampes de la moitié du réseau est remplacé afin de faire des économies d'énergie et dépenses d'entretien.
- L'inscription au titre du centre-ville de 874 000 € permet le paiement du solde des travaux réalisés sur la RD 10 en 2013 et aussi de réaliser ceux de la Place du Marché en 2014 comme l'indique le document.
- Un coût additionnel de 100 000 € est constaté en ce qui concerne en particulier la réfection de la dalle du marché et fera l'objet d'une explication à l'occasion de la délibération à venir pour la révision de l'autorisation de programme du centre-ville.

Les espaces verts :

- Opérations de réfection du gazon synthétique du stade et des allées du cimetière.

Je ne reviens pas sur les dépenses liées au logement social qui sont inchangées par rapport au DOB et qui ont été largement abordées lors de ce DOB.

En recettes d'investissement :

- Cession de deux propriétés communales dont une avait déjà été inscrite en 2013
- La loi de finances 2014 a légèrement relevé le taux de FCTVA pour tenir compte des augmentations de TVA prévues au 1^{er} janvier 2014. Ce relèvement aura un impact deux ans plus tard c'est-à-dire en 2016.

D'une façon générale, dans l'environnement économique actuel, il est à craindre que les subventions à attendre, du Conseil général ou du Conseil régional se feront plus rares dans les années à venir.

Le financement :

Si nous récapitulons les éléments financiers passés en revue à savoir l'autofinancement, 1 875 000 €, les recettes et dépenses d'investissement, respectivement à 1 805 000 et 7 139 000 €, nous parvenons à un besoin financier pour l'année 2014 de 3 459 000 €. Compte tenu d'un cumul négatif à fin 2013 de 10 700 000 €, nous sommes conduits à un besoin de financement prévisible global à fin 2014 de 14 000 000 d'€. Le financement est assuré par le niveau d'emprunt à fin 2014 de 8 000 000 d'€ et pour le solde, par le fonds de roulement.

Une fois encore nous insistons sur le fait que le niveau d'investissement est maximum dans le cadre de l'endettement actuel. Plus clairement, si nous voulions investir plus, il faudrait accroître l'endettement.

En conclusion, les finances de la ville subissent les effets de l'environnement économique ; les conséquences ont pu être réduites grâce à des recettes nouvelles et la maîtrise des dépenses. D'une façon générale, les difficultés financières de l'Etat se répercutent sur les collectivités locales et remettent en cause leur liberté d'actions et les choix faits lors de la décentralisation en 1982 et 1999. »

M. BOUFFARTIGUE : « Effectivement, comme vous l'avez précisé il n'y a pas de grande surprise par rapport au DOB et donc, je vais essayer de faire court, de ne pas répéter ce que j'ai déjà dit la dernière fois.

.../...

Simplement, pour préparer ce budget, je me suis intéressé à quelque chose qui est l'écart, car vous avez un discours qui se répète d'année en année sur notre situation difficile ce qui est effectivement vrai pour le pays et qui a quelques conséquences sur Viroflay, entre la situation telle que nous la décrivons au moment du budget et celle que nous retrouvons au moment du compte administratif. Notamment l'autofinancement puisque nous en avons beaucoup parlé. Alors j'ai pris les budgets totaux et sur la mandature, nous avons toujours tourné autour de 2 000 000 d'€ effectivement avec une petite baisse sur les dernières années. Par contre, au compte administratif, si je prends les années depuis 2007 jusqu'à 2012, nous avons été à 3 400 000, 2 900 000, 3 200 000, 4 000 000, 4 300 000 et 4 100 000. L'autre fois, au moment du DOB, lorsque j'ai dit que nous n'utilisons pas trop nos marges de manœuvre, eh bien non, nous ne les utilisons pas mais nous les avons renforcées ! Ce n'est pas forcément un problème en soi : nous pouvons renforcer nos marges de manœuvre et notre autofinancement, ce qui peut être vécu plutôt comme une bonne chose ; le problème étant cet écart qu'il y a au moment du budget et au moment du compte administratif puisque cet écart, au début de la mandature, tournait autour d'1 000 000, puis 1 600 000 en 2010, 2 800 000 en 2011 et 2 000 000 en 2012. Plus ça va, plus nous sommes amenés à débattre de chiffres qui effectivement, presque un an et demi plus tard, se révèlent être très différents de ceux que nous pouvons constater. Et nous pouvons aussi regarder, au niveau de ce même écart, entre les investissements nets prévus au budget et ceux prévus au compte administratif : alors là cela fluctue nettement plus mais 4 années sur 6, nous étions entre 1 300 000 et 2 200 000 ; c'est-à-dire que si nous additionnons les deux, nous pouvons avoir au final un écart sur le solde budgétaire qui peut atteindre 4 millions d'€ c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous allons voter un budget –que nous ne voterons pas mais...- avec un solde budgétaire de 3 500 000 en négatif mais nous pouvons nous attendre, et nous verrons cela en mars 2015, que ce budget soit à l'équilibre voire plutôt bénéficiaire. Vous allez peut-être me dire que cette année ce sera différent ; nous pouvons peut-être en douter, Monsieur Guilbert a rappelé très régulièrement dans sa présentation, qu'il faisait preuve de prudence mais comme nous l'avons dit, à force de prudence, le débat est faussé. L'exemple que nous avons dans ce budget est que nous votons un budget avec une ligne « Subventions » pour les investissements qui est à 0 alors que dans la même séance de conseil municipal, nous votons 2 demandes de subventions ! Je veux bien que nous fassions preuve de prudence mais à un moment donné il faut aussi ne pas complètement fausser la réalité. Que nous cherchions à augmenter l'autofinancement sur les dernières années car la situation va évoluer, que nous cherchions par exemple à avoir une année comme celle-ci avec un solde budgétaire à 0 ou positif : pourquoi pas car c'est un objectif tout à fait défendable car il faut bien qu'il y ait des années en positif mais simplement, il faut le dire ! Il faut le dire comme cela et essayer d'avoir des chiffres qui soient les plus proches de cette situation, qui, à la lumière des expériences passées, risque de se produire cette année. Cela était une considération générale. Pour aller dans quelques détails sur le budget : très rapidement sur les rythmes scolaires car nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure ; je ne vais pas du tout parler du fond de la réforme. Sur l'aspect du coût qui apparaît dans les documents, vous nous parlez cette année d'un coût net de 60 000 €. C'est un coût sur la première année avec un certain nombre de choses qui peuvent varier et il semblerait effectivement que la subvention de l'Etat n'est pas vocation à perdurer dans les années qui viennent et donc nous pouvons passer ce coût à 135 000 € ; dans notre esprit, nous sommes même prêts à le passer à 160 000 € en supprimant l'économie sur les séjours de vacances qui, pour nous, n'ont rien à voir avec la réforme des rythmes scolaires même si nous pouvons avoir une réflexion à ce sujet.

.../...

Donc, oui, il s'agit d'un surcoût de 160 000 €. Le coût n'est pas de 400 000 € comme il est écrit dans votre « vœu » ; le total de la ligne « dépenses » est de 400 000 € mais un coût ne se mesure pas, lorsqu'il y a des recettes correspondantes. Après, face à cela, il y a deux questions à se poser : est-ce une réforme souhaitable et utile ? Pour nous la réponse est oui mais nous en débattons tout à l'heure. En avons-nous les moyens ? Pour nous, oui, nous en avons les moyens. C'est une réforme que nous essayons de faire du mieux possible dans les délais qui nous sont impartis.

Concernant l'investissement. 2014 sera une année particulière puisque ce sera une année électorale. Les années électorales sont toujours des années de transition et lorsque nous avons une année de transition, Viroflay et sûrement d'autres communes, a un budget d'investissement principalement axé sur la voirie. Alors, encore une fois, aucune critique sur le fait que nous ayons besoin de refaire les rues ainsi que l'assainissement qui a besoin d'être fait, seulement nous ne voyons pas pourquoi ces besoins sont particulièrement forts les années où il n'y a pas d'autre projet important par ailleurs. Mais cela vient de la façon dont nous construisons le budget dans lequel nous cherchons toujours à payer des investissements qui ont vocation à être amortis sur du long terme en un ou deux exercices budgétaires. Forcément, sur ces années-là nous ne consacrons pas d'argent à un investissement qui doit être plus régulier et plus courant. Pour nous, encore une fois, nous devrions avoir au moment du vote du budget et du DOB, un tableau qui dirait par exemple : « cette année, nous consacrons tant au financement de ce bâtiment, du restaurant scolaire, de la médiathèque ou du gymnase Gaillon. » C'est-à-dire que nous utilisons vraiment l'amortissement et que nous mettons en face les emprunts que nous avons pu contracter pour financer ces projets et le remboursement qui correspond aux amortissements qui comptent dans l'investissement que nous réalisons. Pour nous c'est de cette façon que le budget devrait être construit pour la simple et bonne raison que cela donnerait une vue beaucoup plus claire et réaliste des capacités financières que possède aujourd'hui Viroflay et qui sont à notre sens aujourd'hui, même si nous ne sommes pas d'accord sur ce point, pas pleinement utilisées. Voilà, nous sommes dans une année de transition, et je finirais là-dessus, et nous regrettons, ce qui est notre marotte, qu'il n'y ait aucun investissement sur le logement c'est-à-dire qu'en 2016 nous devons décompter nos pénalités, enfin, il faudra retrancher des pénalités éventuelles des investissements que nous aurons fait auxquelles nous n'aurons pas d'investissement à mettre en face. Je finirais sur une question : à la fin des documents que nous n'avons pas examinés, enfin nous les avons effectivement examinés au DOB, nous parlions d'une pénalité éventuelle à payer en 2014 qui apparaît encore sur le document en annexe du budget mais que je n'ai pas vu dans le budget général que vous nous proposez d'adopter... Je finirais donc par cette question et pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce budget qui nous est proposé. »

M. GUENARD : « Le budget traduit les choix politiques du groupe qui le présente. Ces choix politiques ne sont pas extrêmement clairs sinon qu'il s'agit de la continuation de ce qui s'est fait depuis toutes les dernières années mais comme je crois l'avoir compris de ce que disait Julien Bouffartigue, il serait préférable, justement à l'occasion du budget, de faire apparaître ce que nous consacrons d'une part au logement d'autre part aux familles, au sport, à la culture, de façon plus explicite or, ce n'est pas le cas. De toute façon, ce budget ne traduisant pas les choix que nous aurions fait, effectivement nous ne le voterions pas plus que nous n'aurions voté les précédents.

Sur le plan des équilibres financiers et de la présentation, je rejoins ce qui vient d'être dit à savoir que la présentation et la comparaison de budget à budget et de budgets toujours élaborés avec prudence.

.../...

Nous savons, lorsque les comptables et les financiers parlent de prudence, ce que cela veut dire : c'est-à-dire qu'il n'y a pas beaucoup de risques sur de tels budgets et d'ailleurs l'autofinancement, plus important qu'il ne serait souhaitable, le montre et Julien Bouffartigue l'a déjà expliqué : les comptes administratifs montrent que ces excédents sont vraiment très importants et pour notre groupe, le fait de financer des investissements ayant une durée de vie longue par des recettes de court terme, de l'année, de dotations de l'Etat de l'année, de la fiscalité de l'année ; tout cela pour financer des investissements qui vont durer 30 – 50 ou 60 ans –en disant cela je pense à l'assainissement- ne me paraît pas orthodoxe du tout ! Cela fait supporter une charge à l'ensemble de la communauté qui ne correspond pas du tout à la réalité de chacune des années.

Alors je n'ai pas beaucoup d'autres remarques mais je voudrais simplement revenir sur le budget de la réforme des rythmes scolaires. Effectivement, le coût tel que vous nous le montrez est de 400 000 € avant toutes les participations des familles et subventions du fonds d'amorçage et de la CAF, ce qui, si mes calculs sont bons, est ramené par enfant, par rapport à l'effectif annoncé, place le coût pratiquement au niveau de ce qui se fait à Paris. Donc, j'imagine que cela va être un projet absolument excellent. En tout cas, nous n'avons pas mais peut être allez-vous y répondre ou en tout cas nous expliquer quelles sont les bases de ce budget et les choix que vous avez fait dans les rémunérations, l'offre que vous faites aux enfants etc... Cette explication me paraît nécessaire ; cela dit, effectivement, l'impact sur le budget compte-tenu du fonds d'amorçage est extrêmement réduit à Viroflay. Mais personnellement je pense que même ces 400 000 € ne sont pas suffisants et je veux dire par là que l'éducation est absolument prioritaire et à mon avis, dans les années qui viennent nous allons devoir dépenser beaucoup plus encore, pour la réussite éducative des enfants.

Je change complètement de sujet : j'avais posé par écrit à Monsieur le Maire deux groupes de questions : l'un sur le niveau des frais de télécommunications de la Mairie et l'autre sur les avantages en nature éventuellement accordés à des membres du personnel. J'ai reçu la réponse à 18 heures et je n'ai pas encore eu le temps de regarder. Elle est très complète et détaillée ; je pense qu'elle répond à toutes mes questions.

Dernier point : dans ce budget, Monsieur Guilbert l'a rappelé tout à l'heure ; il y a un point qui est peut être un point de détail et qui est le coût que va représenter la réfection du Pavillon d'Elvire : 100 000 €. Alors nous allons mettre des tuiles à la place du cuivre ce qui est sans doute une sage décision mais nous avons appris en commission que ces 100 000 €... D'abord, je ne connais pas le particulier qui, pour 120 m² de toiture dépense 100 000 € de tuiles mais cela me paraît vraiment très très élevé. Le point que je voulais faire remarquer est que l'indemnité d'assurance sera de 0. Ou bien nous sommes très mal assurés ou la compagnie d'assurances est mieux défendue que nous ne le sommes mais je considère que cela est vraiment incompréhensible. Voilà une dépense de 100 000 €, plus élevée que le coût de la réforme des rythmes scolaires, en tout cas pour l'exercice 2014, qui représente un coût absolument énorme et Monsieur Guilbert nous dira combien de points de fiscalité locale cela représente mais cela est franchement incompréhensible. »

M. GUILBERT : « Je vais donc donner quelques éléments de réponse à M. Bouffartigue. Effectivement, nos budgets sont préparés de façon prudente et les budgets de dépenses constituent des plafonds et, vous le savez, certaines variations de recettes peuvent être brutales à cause de la conjoncture, aux changements de fiscalité. Nous sommes donc prudents et puis, il ne faut pas oublier qu'il y a un effet de masse : nos recettes et dépenses additionnées représentent environ 40 millions d'€ ; 1 million d'€ de variation de l'autofinancement représente 2.5 % de l'ensemble « recettes + dépenses ». Donc nous pouvons avoir un effet important sur l'autofinancement.

.../...

Nous n'avons pas un écart de 4 millions d'€ entre le budget et le Compte Administratif. Nous avons des écarts significatifs, c'est vrai et nous souhaitons poursuivre cette politique de prudence et ce qui est important c'est de toujours garder la même façon de présenter ce qui s'appelle « la permanence des méthodes ». La méthode est la même et le budget qui vous est présenté pour 2014 est toujours avec le même degré de prudence que pour les années précédentes. Donc, toutes choses égales, nous pouvons nous attendre à une bonne surprise au moment du Compte Administratif. Cela dit, je rappelle que la commune est en situation d'endettement. C'est-à-dire qu'en fin d'année, nous n'avons pas d'excédent mais nous avons de l'endettement : à fin 2012 nous avons un endettement ; à fin 2013 nous aurons un endettement. Autrement dit, les ressources de la commune sont consacrées à l'investissement. Ne croyons pas que, sous prétexte que le budget serait présenté de façon prudente, il y aurait du gaspillage ! Cet argent est dépensé et utilisé pour diverses activités en fonctionnement et également pour l'investissement. Les subventions que vous indiquez, qui vont faire l'objet de délibérations au présent conseil municipal, ne sont effectivement pas inscrites au budget pour l'instant car elles n'ont pas été obtenues du Conseil général. S'agissant de la principale à savoir pour la réfection du terrain de football d'un montant de 100 000 € ; au passage 100 000 € sur 40 millions d'€, recettes + dépenses, nous situe en-deçà du seuil de signification, cela dit si nous avons eu l'autorisation du Conseil général pour cette subvention, nous l'aurions effectivement inscrite. Là il s'agit de demander une subvention au Conseil général.

Concernant les rythmes scolaires, il ne faut pas oublier qu'ils impliquent des investissements ce que nous avons tendance à oublier mais dans le budget, un certain nombre d'investissements correspondent à cela.

Et puis, vous aviez posé des questions sur les pénalités. Concernant la loi SRU, les pénalités ne sont pas inscrites et j'avais précisé au moment du DOB que nous avons demandé, ce qui est prévu dans la loi, de faire valoir que nous avons cédé au bailleur social un terrain à une valeur inférieure à sa valeur dans le cadre d'une opération privée et que la différence pouvait être considérée comme affectable en surcharge foncière. Donc, nous sommes en train d'établir cette démarche. Nous n'avons pas la réponse actuellement. »

M. LEBRUN : « En fait, cette modalité, que nous envisageons, est inscrite dans la loi. Donc nous espérons que cela pourra s'appliquer à Viroflay étant donné que le terrain a été vendu à un prix inférieur à celui du marché compte-tenu du fait que nous faisons du logement social sur ce terrain. J'espère bien que ceux qui appliquent la loi ou qui vérifient que les lois sont bien appliquées, vont nous permettre de bénéficier de cette disposition. »

M. GUILBERT : « Monsieur Guénard avait posé une question assez voisine de celle pour laquelle je viens de répondre et je voulais préciser qu'en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont affectées aux différentes activités culturelles, enfance, jeunesse, périscolaires, sports ; vous avez toute une série de dépenses et de recettes qui indiquent la répartition, sur un plan financier, de l'activité de la commune. Tout cet argent est utilisé. »

M. LEBRUN : « Deux-trois éléments complémentaires. Des comparaisons sont faites et ne me paraissent pas pertinentes. Notamment, comparer par exemple le coût de la réfection du toit du Pavillon d'Elvire qui est de l'investissement avec une dépense de fonctionnement que nous allons nous prendre tous les ans, qui serait du même niveau, n'est pas possible. Ce n'est pas comparable ! Il faut que nous arrêtons. Nous sommes des élus, des responsables politiques et il faut que nous arrêtons de faire des comparaisons qui ne signifient rien !

.../...

Nous amortirons donc les 100 000 € sur la durée de vie ; ce sont des ordres de grandeur mais à côté de cela nous ne pouvons pas dire qu'à la place de cela nous pourrions faire ci...

Autre point : la question de prudence est une vraie question : faut-il l'être ou ne faut-il pas l'être ? Je pense que, de tout temps, la ville de Viroflay a toujours cherché, moi-même et mes prédécesseurs, à avoir des budgets prudents. Grand bien nous en a pris car le fait d'avoir été prudents nous permet quand-même d'avoir encore des marges de manœuvre par rapport à d'autres villes qui ont certainement été moins prudentes et qui n'ont plus de marges de manœuvre. Je vois que la situation est pire dans les départements : le département des Yvelines était un des départements les plus prudents en terme budgétaire ; beaucoup d'autres départements ont des dettes qui ont explosé complètement, et, avec les réformes qui sont en train de se mettre en place, cela va être une catastrophe. Notamment, le Département des Yvelines va se retrouver en limite de sa capacité d'autofinancement en se retrouvant quasiment à 0, alors qu'il avait des grandes marges de manœuvre alors que nous étions déjà prudents. Donc je ne tiens pas à ce que la ville de Viroflay se retrouve un jour ou l'autre dans une situation identique à celle-là. Donc, je suis très content de pouvoir dire que nous avons un budget prudent tant au niveau des dépenses que des recettes et qu'au niveau du compte administratif, nous puissions constater des excédents un peu plus importants que ce qui était prévu au budget ce qui permet justement de ne pas avoir un emprunt trop élevé car l'emprunt, nous le disons sans arrêt ici, des villes est aussi celui de la France ! Les intérêts financiers, il faut les rembourser et il faut les intégrer dans les frais de fonctionnement. Donc, je ne souhaite pas que Viroflay contribue de façon excessive à l'endettement de la France. A un petit niveau mais néanmoins, je pense que si chaque équipe municipale, chaque maire avait cette conscience-là, nous ne serions pas dans cette situation !

Les rythmes scolaires dont nous allons reparler tout à l'heure ; on cherche à nous dire que cela ne représente cette année qu'un surcoût de 60 000 € et, admettons, 160 000 € les années suivantes. Ce n'est pas vrai ! En année pleine, c'est un surcoût de 410 000 €. Ce 410 000 € est moins important pourquoi ? Parce que l'Etat en subventionne une partie, parce que la CAF en subventionne une partie et parce que les parents risquent aussi d'en payer une partie. Au final, nous créons par cette réforme, 410 000 € de dépenses supplémentaires dans une période où il n'est pas le moment du tout de créer des dépenses supplémentaires. Je peux vous dire que d'autres villes avaient plus besoin que nous de faire un effort sur la jeunesse. J'en suis persuadé. L'Education Nationale a de gros efforts à faire pour se réformer et assurer un enseignement de qualité aux enfants et une réussite scolaire. C'est une évidence. Ce n'est pas en changeant les rythmes scolaires, en créant des ateliers en plus à la ville de Viroflay que nous allons améliorer la réussite scolaire. Nous nous retrouverons dans 3-4 ans et nous verrons si la réussite scolaire des viroflaysiens et des français est meilleure. On essaye de dire qu'il faut améliorer la réussite scolaire alors que 80 % de nos enfants ont leur bac. Cela n'a aucun sens ; il faut certainement retravailler ensemble mais il y a quelque chose qui cloche ! Nous ne pouvons pas dire que nos enfants ne réussissent pas alors qu'il y en a plein qui arrivent au bac. Effectivement, ils sont nombreux après à se retrouver au chômage et donc il y a un vrai problème sur l'orientation des enfants, sur la façon dont l'Education Nationale travaille et mets en œuvre la vraie réussite de nos enfants. Je pense que ce décret n'avait pas à s'appliquer de façon uniforme sur l'ensemble du pays, de la même façon à Viroflay ou dans d'autres villes. Ceci dit, cette réforme s'impose à nous ; nous allons la faire, du mieux possible, pour faire en sorte que les enfants en tirent quelque chose. Mais néanmoins, il s'agit d'un coût supplémentaire et au final, c'est le contribuable français qui va payer : la CAF, c'est nos cotisations, l'Etat c'est nos impôts et les participations des parents, c'est directement leur porte-monnaie.

.../...

Donc je crois qu'il ne faut pas chercher non plus à minimiser mais dire les choses telles qu'elles sont en essayant de les présenter telles qu'elles sont.

L'autre point concernant le fait que nous n'avons pas inscrit la subvention du Conseil général que nous allons demander tout à l'heure : effectivement nous sommes plutôt prudents. Je ne suis pas certain, compte tenu de la loi de finances qui est en train de se travailler, que le conseil général puisse continuer encore longtemps sa politique de soutien aux communes qu'il mène depuis des années. Donc, par mesure de prudence, j'ai préféré ne pas faire inscrire cette subvention de 100 000 € potentiels sur le budget, parce qu'il n'est pas exclu qu'à un moment donné le Conseil général se dise, en 2014 ou en 2015, en tout cas j'espère le plus tard possible, qu'il ne peut plus assumer un certain nombre de sujets comme l'a déjà fait le Conseil régional en supprimant allègrement un certain nombre de subventions. Suppression via un système assez pervers, via la critérisation d'attribution des subventions et qui au final, dit que les communes comme Viroflay ne pourront plus en avoir alors que d'autres communes pourront continuer à en avoir un peu. Ou encore, ils font tout pour que les dossiers soient les plus longs à examiner possible ! La prudence fait donc que nous n'avons pas inscrit cette subvention du Conseil général en subvention d'investissement parce qu'elle n'est pas assurée.

Je revendique donc clairement que le budget est prudent parce que l'avenir nous semble très incertain.

L'autre point pour lequel nous n'avons pas reparlé ici mais que nous avons évoqué au moment du DOB : le logement social. Je l'ai dit, redit, nous sommes tous d'accord autour de cette table : il faut faire du logement social et je l'ai moi-même prouvé. Nous en faisons : les 26 logements derrière la bibliothèque sont lancés après un certain nombre de péripéties ; un certain nombre sont en cours de construction sur Viroflay et d'autres projets arrivent. Il faut nous aider aussi ; à faire passer dans les mentalités le fait qu'il faut pouvoir créer à un moment donné, à côté de pavillons, dans certains quartiers, quelques immeubles qui s'intègrent à peu près et qui viennent se raccorder au tissu pavillonnaire ; il faut nous aider à le faire, si nous sommes tous convaincus autour de cette table. Et ne pas dire simplement : « regardez ils vont commencer à densifier dans ce quartier-là, cela va être l'horreur !... » Je le dit : nous sommes tous responsables de cela.

Ce que je disais c'est que le logement social, je le vois venir : la nouvelle loi Duflot, que j'appelle Duflot pourquoi ? Parce que nous passons d'un objectif de construction triennal de 112 logements, que nous remplissons à chaque période triennale ; cette année encore nous allons le remplir, tout juste mais nous allons le remplir, à 262 logements sociaux à construire durant cette période ! Avec simplement, une loi qui vient de passer et qui dit que ce n'est plus 20 % de logements sociaux mais 25 % ! Vous ne pensez pas qu'elle savait pertinemment que les objectifs de cette loi ne seraient jamais atteints dans les communes qui sont déjà en difficulté pour les faire parce que le foncier est cher, parce que le foncier est rare. Donc, 262 logements à construire en 3 ans, nous ne pourrions pas le faire et clairement, en 2016, nous aurons là aussi, et je suis content que nous ayions des marges de manœuvre, des pénalités et je peux vous dire que ce que nous payons pour le logement social ne sera pas du tout suffisant pour arriver à en déduction des pénalités que nous devons parce que nous devrions allègrement passer aux alentours de 500, 600, 700 000 € de pénalités à cause de cette loi. Je vous rappelle quand-même que nous sommes passés en 2012 de 120 000 € de pénalités à 230 000 € en 2014. Cette loi s'applique encore une fois de façon uniforme sur toute la France sans tenir compte des spécificités. Le Préfet, à chaque fois que j'en parle avec lui, dit que Viroflay fait des efforts pour faire du logement social. Ce n'est pas facile et il le sait très bien. Mais il sait très bien que dans 3 ans il devra constater une carence au niveau de Viroflay malgré tous les efforts que nous faisons. »

.../...

Mme BILLAUDEL : « Même si je sais que nous allons en reparler, je voulais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Guénard. Vous avez parlé d'éducation prioritaire. Je suis absolument d'accord avec vous et à Viroflay l'éducation est prioritaire depuis longtemps et cela fait longtemps que la commune, pas moi mais mes prédécesseurs, a fait plus pour les enfants des écoles en proposant la piscine à tous les enfants pendant pratiquement toute leur scolarité ce que, aujourd'hui l'Education Nationale veut nous enlever et revenir aux textes, c'est-à-dire 30 séances dans la scolarité d'un enfant. Or, aujourd'hui un enfant de CM 2 à Viroflay sait nager. Il y a aussi de l'initiation musicale, le partenariat avec l'Ecu de France, une dotation spécifique aux coopératives des écoles donc il est vrai que sur la réforme des rythmes scolaires, oui il y a des choses à faire pour que les enfants apprennent mieux mais d'abord à l'Education Nationale de balayer devant sa porte. Les communes sont pro-actives et je vais vous donner un exemple très simple : aujourd'hui nous équipons les classes de TNI et les enseignants ne sont pas formés ! Ils ne sont pas formés à l'utilisation ; nous avançons ce système. Maintenant, et nous en reparlerons après, le gouvernement n'a pas fait une loi, mais un décret et il n'est pas idiot car il savait très bien qu'une loi l'obligeait à transférer les fonds avec les compétences alors que ce n'est pas le cas d'un décret et c'est effectivement les communes qui vont payer en plus. Alors je suis d'accord pour payer pour l'éducation des enfants si je suis convaincue du résultat. Mais dans toutes les réunions que j'ai faites, et on ne peut pas me dire que je n'en ai pas faites, que ce soit ici ou dans les conseils d'écoles, je n'ai pas vu un enseignant, un parent d'élève qui soit d'accord avec la réforme telle qu'elle est actuellement. Il faut en faire une mais pas comme ça et il y a d'autres choses à faire avant. »

M. LEBRUN : « Je considère que l'on ne doit pas, en France, continuer à appliquer des décrets, des réformes, des lois de façon uniforme sur tout le territoire. Il faut arrêter l'égalité française ! L'égalité est un très beau mot mais l'égalitarisme nous nous en foutons ! J'ai entendu à la radio que, dans certains quartiers que nous appelons plutôt cités, de villes plutôt en difficulté, $\frac{3}{4}$ des enfants de CM 1 ne savent pas nager par exemple. A Viroflay, nous avons une piscine, heureusement, nous envoyons nos enfants qui savent tous nager lorsqu'ils sont en CM 1 ou CM 2. C'est bien le fait qu'il y a des endroits où l'éducation, le bien-être de l'enfant est moins bien traité et d'autres endroits où il l'est mieux. Donc je pense que de ce côté-là il y a des efforts plus importants à faire dans certains endroits et peut-être arrêter d'ennuyer certaines villes sur certains sujets, d'ennuyer des familles en changeant leur emploi du temps et leur rythme sur des choses qui ne sont pas nécessaires. Je vous le dis clairement, je pense que nous avons à travailler de façon un peu plus précise, plus chirurgicale et pas de façon globale telle que nous le faisons sur toute la France. Mais ça c'est la difficulté de l'ensemble de nos gouvernants. Il faut que nous arrêtions de faire partout la même chose. Sur Viroflay nous ne pourrions pas faire grand-chose et nous suivons le mouvement malheureusement. »

M. BOUFFARTIGUE : « Sur la prudence, il y a deux formes de prudence. La prudence dont vous faites part sur l'équilibre recettes-dépenses, sur l'usage de l'emprunt, c'est votre façon de mener le budget et nous sommes tous plus ou moins prudents et je vous invite à l'assumer. Que le débat soit clair et nous le voyons donc de façon plus flagrante dans les chiffres que nous sommes amenés à voter parce qu'effectivement, Monsieur Guilbert, vous construisez le budget de la même façon, c'est vrai que l'autofinancement sur toute la mandature en gros passe de 1 900 000 à 2 300 000 et varie donc de 400 000 € mais je le répète, l'écart entre les budgets et les comptes administratifs, s'accroît.

.../...

C'est-à-dire que nous sommes de plus en plus loin de la réalité et je suis désolé mais cela pose problème pour la qualité du débat.

Concernant la loi SRU, nous n'allons pas recommencer l'éternel débat. Effectivement, lorsque vous parlez des lois qui ne doivent pas s'appliquer partout sur le territoire. Pour la loi SRU je veux bien mais encore une fois c'est justement à Viroflay qu'elle doit s'appliquer et encore une fois il faudrait aussi rappeler que sur la première loi SRU nous avons mis 20 ans pour agir et sur les 10 premières années, nous avons livré 30 logements ! Donc, à un moment donné, lorsque l'on prend 10 ans de retard, on se retrouve au pied du mur et ce n'est pas la loi qui nous a mis au pied du mur mais c'est parce que nous partions de très loin et qu'en plus nous avons attendu 10 ans avant de démarrer. Maintenant et bien voilà c'est très compliqué et nous en paierons les conséquences. Une exception « Viroflay » ne va pas être faite en nous accordant du temps en plus car nous avons mis 10 ans à démarrer ! Non cela ne marche pas comme cela car il y a une égalité entre les communes qui fait que celles qui ont fait des efforts tout de suite auront moins de difficultés que nous. Nous, nous devons assumer nos difficultés que nous nous sommes nous-mêmes créées. »

M. LEBRUN : « Ne pensez-vous pas que l'Etat mettant 10 ans à construire des logements sociaux sur Viroflay, il n'y a pas un problème de construction de logements sociaux sur Viroflay ? Il faut quand-même le reconnaître. Vous parlez de 10 ans en disant que nous avons pris un retard de 10 ans ; or, l'Etat sur ses propres terrains, a mis 10 ans pour construire ses logements sociaux qui, encore, ne sont pas finis ! Rue du Maréchal Foch, rue de la Tuilerie, rue Madeleine, ces logements ne sont pas finis et c'est en 2004 que l'Etat a décidé de vendre ces terrains. Donc, simplement, si l'Etat n'arrive pas non plus à appliquer ses propres lois sur certaines villes, cela veut dire qu'il y a un vrai problème sur Viroflay. Il faut le reconnaître. Il y a eu plusieurs gouvernements différents, et à chaque fois, cela était la même chose. »

M. MARGUERIT : « C'est vous qui depuis des années ne construisez pas de logements sociaux. Il y a plein de communes en France dont ils n'ont rien à faire du fait que la loi soit passée à 25 % de logements sociaux parce qu'ils en ont des logements sociaux ! Notre problème c'est que depuis des années et des années, vous ne construisez pas de logement social parce que c'est Gayssot, parce que c'est Duflot. C'est ça le problème et une chose est claire : aujourd'hui, des communes comme nous, comme les nôtres : ou l'on construit du logement social, ou l'on paye ! pour ceux qui en font. Les villes d'à côté, où je travaille, à Saint-Quentin-en-Yvelines, n'ont pas de problème de logement social car ils en ont plein et même trop ! Alors il faut qu'il y en ait un peu moins là-bas. Je connais un Maire qui détruit des logements sociaux car il y en a effectivement trop. Et s'il y en a trop là-bas et bien il faut en mettre ici. Donc, depuis des années et des années, nous ne construisons pas assez ici de logements sociaux et nous allons payer, c'est tout ! C'est normal et ce n'est pas de la faute à Duflot, ni de la faute à Gayssot mais de la faute à votre majorité. »

Quant aux enfants : bientôt nous allons supprimer le chauffage dans les écoles parce que cela coûte cher ! Nous sommes dans un pays où l'on considère aujourd'hui mais je ne suis pas un spécialiste, mais il semble que la communauté éducative pensait que le rythme scolaire était mauvais pour les enfants et qu'il fallait le réformer. Donc nous réformons le rythme scolaire en essayant de lui donner du sens. Qu'après, cela gêne les enseignants car ils vont travailler une demi-journée de plus, que cela gêne les parents parce qu'ils auront une sortie d'enfants à gérer en plus, parce que la réforme gêne d'une façon générale. Oui effectivement la réforme gêne, oui effectivement parce que nous regardons notre petit pré carré et non l'intérêt général, je l'ai déjà dit lors du précédent conseil municipal, la France va rester bloquée avec ses inégalités, avec sa pauvreté dans certains quartiers, avec ses révoltes périodiques etc...

.../...

C'est de cela dont nous essayons de sortir, de faire des lois d'intérêt général. Viroflay, et vous me parlez d'emprunt : c'est vrai il y a des communes trop endettées, c'est vrai il y a un Etat sans doute trop endetté mais ce n'est pas le cas de Viroflay. Et il ne faut pas tout mélanger et tout mettre dans le même paquet. Il y a des communes qui sont plus ou moins riches, et nous sommes plus ou moins riches, il y a des communes plus ou moins pauvres et il est vrai qu'il faut faire du transfert pour aider ces communes. Lorsque vous dites qu'il y a des communes où les enfants ne vont pas à la piscine, et bien oui parce qu'il y a effectivement des communes qui n'ont pas les moyens de payer des cours de piscine aux enfants, parce que dans ces communes-là, il y a des populations qui sont très pauvres et tellement de pauvres que les impôts locaux rentrent faiblement par rapport à une commune comme nous et qu'elles ont moins de moyens. Les pauvres ont été concentrés d'un côté et les riches ont été concentrés ailleurs. La politique de votre municipalité a été de maintenir et de renforcer ce caractère riche, plus ou moins riche de la commune. Nous allons peut-être payer ça un peu aujourd'hui mais nous avons les moyens de le faire. Il faut que nous le fassions car l'intérêt général veut que nous le fassions.

Vous dites que cela est normal et que la réalité est différente. Mais vous nous avez fait tout un discours tout à l'heure avant que l'excellente intervention de Monsieur Bouffartigue mette le point sur les écarts entre la réalité et votre budget dans lequel des subventions ne sont pas passées, des choses qui ne sont pas sûres : mais qu'est-ce qui est sûr dans le budget ? Vous annoncez plein d'investissements et vous n'en faites que la moitié généralement ! Il y a des choses que vous mettez, que vous ne mettez pas et vous nous faites tout un discours parce que la capacité d'autofinancement aurait diminué de 100 000 € de budget à budget. Et à ce moment-là, lorsque vous parlez, c'est très très important de baisser de 100 000 € sauf que la réalité est à je ne sais combien de centaine de milliers d'€ de différence par rapport au budget. Mais toujours ce discours misérabilisme, toujours « nous n'avons pas les moyens de... », voilà : ça c'est la commune de Viroflay ! Nous n'avons pas les moyens, nous sommes agressés par tout le monde, par l'Etat etc... On nous veut plein de mal... C'est toute la ville de Viroflay dans son égoïsme bien gentil, content de soi, voilà... »

M. LEBRUN : « Je pense que vous allez bientôt déménager Monsieur Marguerit parce qu'apparemment, cela doit être l'horreur d'habiter Viroflay ! Ne vous inquiétez pas : vous pourrez vendre votre maison un bon prix si vous déménagez ; il n'y a pas de problème. Simplement, je ne peux pas laisser dire des choses qui ne sont pas réelles. Pour la question du logement social, ne dites pas n'importe quoi. Un certain nombre d'efforts ont été faits avant moi ; les deux plus grosses opérations qui ont existé dans les années 80-90 : la Place de Verdun : 1/3 de social, 1/3 de privé, 1/3 d'accession, 1/3 de locatif... On dit toujours : « mon prédécesseur n'a rien fait » et ce n'est pas vrai. Ceci dit, nous avons pris la ville avec environ 8 % de logements sociaux ; avec les projets en cours et ce qui a été construit, nous devrions arriver aux alentours de 15 %. 15 % ! Nous avons multiplié par 2 le nombre de logements sociaux sur la ville de Viroflay et maintenant il faut passer à 25 %. C'est donc quelque chose de complètement délirant pour arriver à faire cela ! Nous sommes là pour gérer la ville et faire en sorte qu'elle soit équilibrée.

L'autre point sur le combat riches-pauvres. Cela fait des années et des années que l'on nous prend de l'argent. La dotation de solidarité Ruben qui existe depuis les années 90 était déjà une péréquation ; l'Etat, lorsqu'il redistribue la DGF, c'est déjà une péréquation. Regardez la DGF par habitant sur Viroflay est de 197 € ; sur la moyenne des villes de la strate de Viroflay, elle est de 248 €. Donc, déjà l'Etat ne nous redistribue pas la même chose qu'aux autres communes. Déjà, il y a une péréquation rien que sur la somme transmise par la DGF.

.../...

Et puis, derrière, on nous a prélevé la PSU, maintenant on nous prélève du FPIC et un certain nombre de choses. Là aussi, que devient cet argent ?

Je vais vous faire part d'une anecdote : en Conseil général, en commission des finances, un de vos amis me dit –car la péréquation va être très forte sur le conseil général- car lui aussi est soumis à la péréquation et se voit retirer de l'argent dans sa ville : « le problème que nous avons c'est que l'on nous retire cet argent, est ensuite redistribué à d'autres villes ou d'autres départements... ». Il a constaté comme moi que certaines villes bénéficiaires de cette péréquation, diminuaient les impôts de leur population. Ce qui devrait être fait, ce serait de dire : ok on donne de l'argent mais nous aimerions bien avoir un retour sur la façon dont cet argent est utilisé par les communes et les départements qui en sont bénéficiaires. Car c'est de l'argent qui est prélevé sur le contribuable local et c'est ça la démocratie : c'est de pouvoir dire que cet argent est utilisé pour telle ou telle chose. Est-il normal de baisser l'impôt sur ces communes-là ; si c'est normal, pourquoi pas ? Mais ne serait-ce pas mieux justement de l'utiliser pour financer des choses pour les enfants afin qu'ils apprennent à nager, financer des études surveillées, dirigées et là, ce serait une bonne chose. Mais on ne nous dit pas ça. Plus on nous prend d'argent, plus le déséquilibre se creuse entre les villes riches et les villes pauvres. Je ne comprends donc pas ce que devient cet argent. Ce sont les vases communicants peut-être mais on creuse l'appauvrissement ; le pays, au lieu de s'équilibrer, s'appauvrit. Nous avons eu en 2012 un grand débat national pour les élections présidentielles et en fait d'un côté on disait que la crise était terrible et de l'autre : « quelle crise ? ». Un an et demi après, on nous dit effectivement que la crise est terrible. Cette crise nous la connaissons et nous faisons en sorte de ne pas se mettre dans cette crise nous aussi. »

Mme ROCHERON : « Je voulais simplement dire pour revenir à ce que vous disiez tout à l'heure sur le logement social, que 10 ans, c'est le temps que l'Etat a mis pour construire du logement et il ne suffit pas de décréter un jour que l'on va faire du logement social pour que le lendemain on commence à les construire ! Je ne sais pas si vous avez un peu regardé le plan du cadastre de la ville mais il n'y a pas de terrains de libres, tout est occupé, les parcelles sont toutes petites et donc à chaque fois que nous voulons faire une opération où nous puissions un petit immeuble de logements, il faut acheter plusieurs parcelles à des propriétaires qui ne sont pas forcément tout de suite d'accord. Il y a donc déjà un gros travail de remembrement, d'achat des parcelles, trouver ensuite les gens qui vont construire dessus et cela prend en effet plusieurs années. C'est sûr que ce n'est pas le jour où la loi est passée que nous avons pu inaugurer l'année suivante les premiers logements. Et je peux vous assurer que, tout le monde dans notre équipe municipale, travaille à ce que nous en fassions autant que possible. »

M. LEBRUN : « Nous dénonçons mais nous faisons aussi et je peux vous dire qu'avec les projets, nous sommes contents d'arriver à 15 %, de nous rapprocher des 20 % et d'un seul coup nous passons à 25 % ! Et puis dans 3 ans ce sera 30 % et je rappelle qu'il y a quand-même 65 % de la population française qui est éligible au logement social. Donc pourquoi pas mettre 65 % de logements sociaux ! »

M. ISSAKIDIS : « Je voulais dire un mot rapide pour rétablir un certain nombre de vérités qui s'imposent et ne pas laisser dire n'importe quoi.

On parle massivement du logement social en laissant croire que d'un côté de cette pièce il y aurait des gens viscéralement opposés au logement social en mettant les uns contre les autres des gens qui en gros, avec l'intention de raviver une lutte des classes complètement dépassée par l'époque.

.../...

Je voulais donc revenir à des choses très pragmatiques en posant par exemple la question suivante : les logements qui sont rue des Prés aux Bois du côté de Versailles dont une partie importante est composée de logements sociaux alors que de l'autre côté du trottoir, c'est Viroflay et plutôt pavillonnaire. C'est quand-même assez artificiel, admettons-le, comme séparation. Nous savons très bien qu'il n'y a pas de barbelés au milieu de la rue, qui empêchent les uns et les autres de traverser et que des enfants habitent à Versailles dans ce quartier-là et qui sont scolarisés à Viroflay. Alors pourquoi je dis cela ? Parce que l'opposition a une loi qui ne tient pas au fait qu'elle ait un principe égalitaire qui la pilote mais qu'elle manque d'intelligence au sens où elle n'intègre pas des aspects pratiques comme je viens de l'illustrer par un exemple. Et s'il s'agit, à des fins purement idéologiques, de construire des « township » pour avoir nos quotas de logements sociaux, de ce côté-là de la pièce, nous ne sommes pas d'accord. Car des « township », des adresses dont tout le monde sait qu'aujourd'hui plus que jamais, que cela peut amener des phénomènes de ségrégation, c'est un refus qui a pour enjeu la dignité humaine que de ne pas vouloir faire du logement social caractérisé par une adresse mais au contraire pouvoir saupoudrer le logement social un peu partout parce qu'il y a un enjeu derrière tout cela.

Dernier point, si vous le permettez. Si ces lois qui se sont succédées étaient si bonnes, pourquoi avons-nous aujourd'hui tant de mal-logés ? Je pose la question de l'évaluation des politiques publiques. Nous étions à 20 % et nous passons à 25 % et nous entendons tous autour de nous qu'il n'y a jamais eu autant de mal-logés ! Il y a donc un problème de fond à savoir que cette loi ne marche pas. Evaluons les politiques publiques à partir des lois, de leur application, de leurs résultats, mesurons pourquoi elles ne fonctionnent pas, changeons-les et ne soyons pas aveugles dans l'application d'une loi qui, au prétexte d'être seulement une loi, serait forcément bonne à mettre en place de façon identique partout. »

M. GUENARD : « Je veux changer complètement de registre et revenir à des remarques qui ont été faites tout à l'heure à propos de l'emprunt. Monsieur le Maire, vous mettez un point d'honneur à ce que la ville de Viroflay ne soit pas endettée. Pouvons-nous être d'accord autour de la table pour dire qu'il y a de mauvaises dettes financées par de mauvais emprunts, c'est-à-dire, les déficits, les réformes qui n'ont pas été faites et qui aboutissent à des coûts trop importants et qu'il faut financer et, puis de la bonne dette, saine, adossée sur des projets qui ont de l'intérêt, des projets approuvés, qui créent de la valeur pour tout le monde. Cette dette-là, il ne faut pas la craindre du tout. Donc, cela est dommage qu'à chaque budget, à chaque discussion, nous butions là-dessus. Pour terminer, je considère que cela ne peut pas être un objectif pour la ville de Viroflay que de limiter l'endettement à trois fois rien au prétexte que l'Etat français et la France sont endettés à des niveaux absolument records mais qui n'ont à voir qu'en partie avec des dépenses et notamment des déficits qui se sont accumulés. Donc réservons et finançons l'emprunt dont les taux sont plutôt bas en ce moment pour un investissement dont la durée de vie serait de 20-25 ans. J'espère qu'un jour nous arriverons à nous mettre d'accord sur des choses aussi simples que cela. »

M. LEBRUN : « Mais je pense que nous sommes d'accord sur un certain nombre de sujets. »

M. GUILBERT : « Nous ne sommes pas contre l'endettement, surtout lorsqu'il s'agit de financement d'investissements durables. Je rappelle que l'endettement, à la ville de Viroflay, a été contracté au moment de la construction de la bibliothèque et il s'agit effectivement d'un investissement de longue durée. Je rappelle quand-même une règle de bon sens également, ajoutée aux propos que vous venez d'indiquer, c'est que la grande majorité des investissements que nous faisons sont des investissements qui ont une durée de vie longue.

.../...

Donc si nous nous endettons pour tous ces investissements chaque année, au bout de 10 ans nous allons avoir un endettement considérable. Ce n'est pas la solution. Nous ne pouvons pas financer tous les investissements, même de durée longue, par de la dette et ce n'est pas parce qu'actuellement nous avons des taux très faibles, bien malin celui qui pourrait dire quels seront les taux dans 5 ans, 6 ans ou 7 ans. Encore, d'ici un an ou deux, nous pouvons penser que les taux vont effectivement rester très bas et encore, nous ne sommes pas sûrs à 100 % mais il est extrêmement difficile de le savoir à 5 ans et ce serait une politique pour le moins aventureuse que de financer la totalité de la partie des investissements durables par de la dette car très vite il y aura un effet de cumulation préjudiciable à la ville. »

M. LEBRUN : « Je rappelle simplement qu'au budget est prévue une somme de l'ordre de 240 000 € pour le service de la dette et pour payer les frais financiers. Donc 240 000 € d'impôts représentent plus de 2.5 % d'impôts. Si nous devions les faire assumer, ce serait 2.5 %, or nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 4 ans et je tiens quand-même à le rappeler ! Et les 240 000 €, nous les avons assumés par nos marges de manœuvre. Nous ne sommes pas obtus par rapport à l'emprunt mais simplement nous nous disons qu'il y a une limite surtout à l'heure actuelle qu'il ne faut pas franchir. Ou alors il faut peut-être réduire un peu nos investissements mais il ne faut pas arriver à des montants d'endettement qui sont trop importants et qui pèsent de façon trop lourde sur le budget de fonctionnement. Et puis un jour il faudra les rembourser ces emprunts donc il ne faut pas l'oublier et si nous n'avons plus d'autofinancement, nous ne pourrons plus les rembourser. Clairement, je pense qu'il est fondamental de garder des marges de manœuvre suffisantes. Et puis il y a souvent des événements exceptionnels qui viennent s'ajouter au budget, au compte administratif et qui font que, par rapport à notre autofinancement initial budgétaire, et effectivement nous sortons avec un résultat qui peut être de 1 000 000, 1 500 000, 2 000 000 d'€ au-dessus. La plupart du temps, nous avons des événements exceptionnels qui ne sont pas du « récurrent ». Alors nous pouvons dire que l'exceptionnel chaque année, c'est du « récurrent » mais c'est à chaque fois sur des natures différentes, des opérations différentes et donc nous ne pouvons pas considérer qu'il s'agit de « récurrent » et je tenais donc à souligner ce point-là aussi.

Dans ce budget nous parlons d'investissements, de voirie et en parallèle de la réfection, puisque lorsque nous refaisons des rues, c'est aussi en grande partie parce que les assainissements sont dégradés, parce que nous l'avons constaté via des inspections télévisées dans les égouts et donc l'assainissement va de pair. Donc nous faisons à la fois le débat sur le budget primitif ville mais aussi assainissement. »

M. GUENARD : « Vous nous avez proposé et cela a été voté, que les travaux d'assainissement passent d'une durée d'amortissement de 30 à 60 ans. Donc, c'est bien pour dire qu'à chaque fois que nous finançons de l'assainissement par de la recette ou de l'excédent courant, nous faisons une grave erreur. »

M. LEBRUN : « Nous passons au vote. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 4

Abstentions 2

ADOpte le budget primitif Ville de l'exercice 2014, joint en annexe à la présente.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 - FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX – EXERCICE 2014

M. GUILBERT : « Il est proposé au conseil municipal de fixer sans augmentation les taux pour l'année 2014 soit :

- taxe d'habitation : 14.51 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.87 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.16 %. »

M. LEBRUN : « Donc pas d'augmentation. Je rappelle aussi que les tableaux que nous fournissons au moment du Débat d'Orientations Budgétaires sur le fait que nous avons choisi depuis des années à Viroflay, d'avoir un taux de taxe foncière plutôt dans la moyenne haute des villes de la même strate et un taux de taxe d'habitation plutôt dans la moyenne basse de notre strate. Car lorsque nous sommes sur la taxe foncière cela signifie que l'on est propriétaire de son bien et que l'on profite aussi d'un renchérissement de la valeur de son bien ce qui est plutôt une bonne chose de ne pas non plus pénaliser les locataires via la taxe d'habitation. C'est aussi un des ressorts de notre politique communale. Je rappelle aussi que pour la taxe d'habitation, nous avons aussi fixé le taux des abattements sur les charges de famille au maximum de ce qu'ils peuvent être. Là aussi cela fait partie de la politique familiale de la ville car nous pourrions très bien diminuer les taux d'abattement et avoir des recettes plus importantes. Ce n'est pas le cas. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix

Contre 4

DECIDE de fixer sans augmentation les taux des impositions pour l'année 2014.

.../...

ADOPTE les taux des impôts directs locaux, tels qu'ils sont fixés ci-après :

- pour la taxe d'habitation : 14.51 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.87 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.16 %

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014

M. GUILBERT : « Il est donc proposé au conseil d'approuver le budget primitif d'assainissement pour l'exercice 2014. Je rappelle que ce projet de budget reflète les investissements inscrits dans le budget ville et je précise que les recettes prévues, question posée en commission thématique, s'élèvent en 2013 aux dernières estimations en fin d'année à 316 000 €, très proches des 318 000 € prévus au BP 2014 pour lesquels nous prévoyons une augmentation des tarifs de 1 %. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Abstentions 6

ADOPTE le budget primitif Assainissement de l'exercice 2014, joint en annexe à la présente.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014

M. GUILBERT : « Par délibération du 14 décembre 2012, le tarif de la redevance d'assainissement avait été fixé à 0.4333 € par m³ d'eau consommé. Il est proposé au conseil municipal d'augmenter de 1 % le tarif et de porter la redevance d'assainissement à 0.4377 € par m³ d'eau consommé. »

M. GUENARD : est intervenu sans micro – totalement inaudible.

M. LEBRUN : « Là il s'agit du rapport. La délibération dit : « nous décidons de... »

M. GUENARD : est intervenu sans micro – totalement inaudible.

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Abstentions 6

DECIDE de porter le tarif de la redevance d'assainissement à 0.4377 €.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1201 PORTANT SUR L'AMENAGEMENT RD 10 ENTRE LA RUE AMEDEE DAILLY ET L'AVENUE DES COMBATTANTS

M. GUILBERT : « Une autorisation de programme avait été votée lors du conseil municipal du 16 mars 2012 pour une estimation globale des travaux « centre-ville/RD 10 » d'un montant de 3 830 000 €. Une première décision modificative a été votée lors de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2012 portant le montant à 4 036 200 € TTC.

En cours d'exécution, des travaux de réfection de la structure de l'étanchéité de la dalle du marché, des difficultés techniques se sont présentées et ont généré un surcoût de 100 000 € pour une dépense initialement prévue de 107 000 €.

Les difficultés ont porté sur :

- la démolition plus importante que prévue liée à une sur épaisseur de bloc béton situé au niveau de l'escalier en partie basse. Ce qui a entraîné un travail manuel et non mécanique et des déblais supplémentaires à évacuer,
- un complément d'épaisseur de la structure, pour être en adéquation avec les différents seuils environnants,
- une adaptation des formes d'étanchéité aux abords du bâtiment situé dans le prolongement de l'escalier,
- l'intégration de la partie haute de l'escalier (entre la rue d'Hassloch et la partie haute de la fontaine) dans le cadre de la rénovation de l'étanchéité de la place du marché.

De ce fait, il est proposé de porter l'autorisation de programme à 4 136 200 €. Je précise que j'ajouterai le document qui vous a été présenté et qui était difficilement lisible et il est beaucoup plus facile, dans les documents papiers, de le consulter. La partie « aménagement RD 10 » a été réalisée dans le respect de l'enveloppe budgétaire même en incluant le demi-tour devant la bibliothèque. Ce demi-tour avait été ajouté à la demande des riverains. Pour l'aménagement de la place du marché qui occasionne un surcoût pour les raisons déjà indiquées, par rapport à l'estimation globale précédente, la place du marché est effectivement à l'origine de l'augmentation à cause des travaux sur la dalle mais également de la décision de ne pas réaliser le système de voiles initialement prévu, remplacé par des jardinières et également parce que nous avons été amenés à modifier l'aménagement de la fontaine. »

M. LEBRUN : « Ces travaux sont à faire dans les semaines à venir. »

.../...

M. BOUFFARTIGUE : « Un regret qui n'est malheureusement pas que sur ce sujet. C'est un projet que nous avons voté et nous étions plutôt favorables au principe de réaménager cet endroit. Une réunion de présentation nous a été faite par l'architecte et était très intéressante et après, il y a eu un certain nombre de modifications qui ont eu des justifications techniques acceptables mais simplement nous sommes au courant de l'abandon des voiles quand nous voyons la délibération sur la façade du marché. Voilà. Nous avons voté quelque chose et nous avons mis notre responsabilité d'élus pour un projet, qui est modifié en cours de route pour des raisons qui peuvent se comprendre mais nous aimerions être tenus au courant au fur et à mesure de ces modifications quand elles ont une certaine importance. Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération parce que nous apprenons des choses comme cela, un peu en aparté ce que nous regrettons, alors que ce sont des projets qui ont obtenu un accord et il n'y a pas de raison pour que nous ne soyons pas tenus informés de l'évolution de ce projet. »

M. LEBRUN : « Je pense que, entre le programme tel qu'il a été présenté ici-même, et en commission plénière où nous avons présenté l'ensemble de l'avenue avec un focus sur le centre-ville que nous avons commencé, et ce qui sera fait à terme, se résume à la disparition des voiles sur la place du marché. C'est, je crois, la seule différence... »

M. BOUFFARTIGUE : SANS MICRO : « Non il y a aussi la surélévation de... »

M. LEBRUN : « La surélévation. Alors si nous voulons à chaque fois, rentrer dans des éléments techniques comme une jardinière en long plutôt qu'en large !... je crois... »

M. GUENARD : Sans micro – inaudible.

M. LEBRUN : « Ah je pensais que vous parliez de la surépaisseur... Non. Vous parlez de la surélévation de l'avenue. D'accord. Ceci étant, il est vrai qu'après il y a des dimensions techniques qui sont un peu compliquées mais comment vous en faire part... Lorsque nous avons une difficulté qui se présente, elle le fait instantanément et, avec Roland de Heulme et les services techniques, je peux vous dire que nous cherchons à parer la difficulté. Là il s'agissait principalement d'un problème d'altimétrie qui a fait que nous n'avons pas pu faire cette sorte de grand plateau surélevé au niveau du centre-ville. Oui, nous ne vous avons pas prévenus du fait que nous ne faisons pas ce plateau surélevé. Ceci étant, il faut voir aussi la finalité : la finalité du plateau surélevé était de faire en sorte de se dire que nous rentrions dans le centre-ville, dans un espace différent d'ailleurs et que les voitures roulent moins vite. Je peux vous assurer qu'avec le profil de chaussée que nous avons fait, avec les systèmes de passages-piétons que nous avons créé et les feux, la vitesse moyenne sur l'avenue est certainement la plus basse de tout Viroflay. Et maintenant, c'est assez fluide. Cela a un peu cafouillé au départ parce qu'un feu était mal réglé mais maintenant il y a une certaine fluidité avec je pense une sécurité qui est parfaitement assurée. Ce qui était surtout l'objectif. Après les modalités techniques peuvent différer je suis d'accord mais l'esprit général est le même que celui qui a été présenté au départ. »

M. BOUFFARTIGUE : « En plus, cela porte surtout sur la place du marché car l'abandon des voiles est quand-même de l'aspect architectural, d'animation de cette place une grande différence. Je ne vous demande même pas de devoir repasser en conseil municipal pour revoter, mais d'être informé lorsqu'il y a ce genre de modifications quand les projets ont l'accord de l'ensemble du conseil municipal.

.../...

J'ai l'impression que lorsque nous vous demandons ce genre de choses, nous vous agressons en vous disant que les choix qui ont été faits ne sont pas les bons, que nous contestons ce qui a été fait. Mais non ! Nous voudrions simplement être informés ce qui est complètement différent. »

M. LEBRUN : « J'ai bien compris. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Abstentions 6

DECIDE d'approuver la modification de l'autorisation de programme n°1201 portant sur l'aménagement de la RD10 entre la rue Amédée Dailly et l'avenue des Combattants.

		MONTANT TTC	N° PROGRAMME
AUTORISATION DE PROGRAMME : AMENAGEMENT RD10 ENTRE LA RUE AMEDEE DAILLY ET RUE DES COMBATTANTS		4 136 200	12-01
	ANNEES	MONTANT € TTC	FINANCEMENT PREVU
CREDIT DE PAIEMENT			AUTO FINANCEMENT ET EMPRUNT BUDGETAIRE
	2012	9 700	
	2013	3 251 640	
	2014	874 860	

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET TAXES FUNERAIRES – EXERCICE 2014

Mme BILLAUDEL : « C'est une délibération que vous voyez tous les ans et il est proposé une légère augmentation du prix des concessions ou des taxes funéraires de l'ordre de 2.5 %, moins parfois pour des histoires d'arrondi. Vous avez tout le détail et je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire de tout vous relire.

Je vous propose donc d'accepter et de voter cette délibération pour ces taxes et j'espère que nous aurons à en bénéficier le plus tard possible. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions :

Concession de terrain :

- 15 ans : 280 €
- 30 ans : 836 €
- 50 ans : 2 297 €

Concession de cases de columbarium :

- 15 ans : 310 €
- 30 ans : 925 €

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le montant des taxes perçues sur les opérations de pompes funèbres :

Caveau provisoire :

- droit d'ouverture et de fermeture : 38 €
- occupation du caveau provisoire, par jour : 12 €
- occupation du caveau provisoire au-delà de 30 jours, par jour : 18 €

Concession de terrains :

- Taxe d'inhumation : 38 €

Concession de cases de columbarium :

- Taxe d'inhumation : 71 €

DIT que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 01 janvier 2014. La délibération en date du

14 décembre 2012 fixant les nouveaux tarifs des concessions et taxes funéraires du cimetière communal sera par conséquent abrogée à compter du 01 janvier 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7 - CONVENTION RELATIVE A LA VERBALISATION ELECTRONIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. LE PIVAIN : « Un peu d'historique : l'Etat a lancé une expérimentation sur le procès-verbal électronique appelé PVE. Cette expérimentation a donné lieu à l'adoption d'un décret du 4 mars 2011 qui prévoit le déploiement du PVE sur tout le territoire au sein des forces de sécurité tant police que gendarmerie. En parallèle, l'Etat incite les communes à s'associer au dispositif et propose de les accompagner par un fonds d'amorçage qui permet une participation financière de 50 % dans la limite de 500 € par terminal.

Le PVE couvre les contraventions des 4 premières classes qui relèvent de la procédure de l'amende forfaitaire avec paiement différé dans le domaine de la circulation routière.

Le fonctionnement est simple : équipés d'un terminal, les agents remplissent à l'aide d'un stylet les informations relatives à l'infraction et au véhicule du contrevenant ; ils remplissent les mêmes informations que celles qui figuraient sur le papier auparavant utilisé pour cette activité.

.../...

Bien qu'aucune règle ne l'impose, nous continuerons à mettre un papillon sur la vitre du contrevenant pour que ce dernier soit informé du fait qu'il a été verbalisé.

Pour que cette mise en œuvre soit possible, il faut deux choses :

- La passation d'une convention entre le Préfet des Yvelines qui agit au nom et pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions et Monsieur le Maire. Cette convention fixe les engagements réciproques des parties et la date d'entrée en vigueur du dispositif
- La signature d'un engagement de confidentialité de verbalisation électronique.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et l'engagement de confidentialité en vue de cette mise en œuvre. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Préfet des Yvelines, agissant au nom et pour le compte de l'A.N.T.A.I., ainsi que l'engagement de confidentialité, joints en annexe à la présente.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : « Ce qu'a dit Louis Le Pivain est important. Il y a des villes qui ne mettent pas de papiers sur les pare-brise. A Paris notamment ! Lorsque l'on a pas payé, que l'on récupère sa voiture sans papier, on se dit que c'est génial et que l'on a pas été verbalisé. On reçoit la contravention 10 jours après ce qui est un peu gênant. Parce que généralement, lorsque nous sommes verbalisés, nous savions que nous pouvions l'être. Et si nous n'avons pas eu la sanction immédiatement... Cela m'est déjà arrivé d'être verbalisé, y compris à Viroflay et je le revendique.

Ceci étant, il y a un débat à l'heure actuelle : sur la dépenalisation de certaines infractions et sur la fixation du prix des contraventions. Lorsque ce sujet sera définitif, je pense que nous aurons un débat entre nous afin de savoir ce que nous faisons par rapport à cela.

Je précise aussi que nous ne récupérons qu'1/4 du produit des verbalisations exercées sur Viroflay ; nous ne savons pas où part le reste... »

8 - SAISINE POUR AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) SUR LE MODE DE GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE VIROFLAY

M. GUILLON : « La ville de Viroflay a une convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés : marché Leclerc et marché Verdun c'est-à-dire au total 6 marchés par semaine, presque tous les jours sauf le lundi, établie avec la société Géraud.

.../...

Cette convention arrive à expiration le 1^{er} mars 2015 et pour gérer ce service public, il est possible de maintenir une gestion déléguée mais aussi, et certaines villes ont fait ce choix, de constituer une régie municipale.

Avant que le conseil municipal ne se prononce sur le principe de la délégation ou de la reprise en régie municipale d'un service public, la commission consultative des services publics locaux, CCSPL, doit être saisie pour donner un avis sur ces modes de gestion. Il est donc proposé au conseil municipal la saisine pour avis de la CCSPL sur le mode de gestion des marchés d'approvisionnement de Viroflay. »

M. BOUFFARTIGUE : « Nous avons déjà fait part de cette remarque en commission et nous espérons que sera étudié le recours à nouveau à une délégation, la régie municipale et que nous nous poserons pourquoi pas la question d'une régie à une échelle un peu supérieure puisque dans le débat il a été dit que Viroflay était peut-être un peu petit pour avoir une régie. Par exemple, Versailles à côté a une régie mais c'est une plus grande ville. Peut-être que du coup, il faudrait réfléchir et je ne sais pas si cela est possible directement à l'intercommunalité, mais ne pouvons-nous pas au moins commencer par un partenariat avec Versailles de mise en commun qui pourrait servir d'embryon pour, plus tard, pour un service intercommunal. Je pense que c'est la vocation de l'intercommunalité justement de mutualiser ce genre de choses afin que ce soit plus efficace. Au moins, commençons par poser la question. »

M. LEBRUN : « La question peut effectivement être posée et je pense qu'elle sera évoquée lors de la commission consultative sachant que nous rappellerons lors de cette commission les tâches qui sont dévolues au gestionnaire des marchés telles que : entretien des marchés, alimenter en nouveaux commerçants pour remplacer ceux qui partent, percevoir les redevances payées par les commerçants, monter et démonter la structure provisoire 3 fois par semaine sur le marché Verdun... Il y a donc des choses qui peuvent être mutualisées et d'autres qui le sont peut-être moins. Ce sont des choses à voir en tout cas. »

M. GUENARD : « Pas forcément avec Versailles Grand Parc mais avec Chaville non ?... »

M. LEBRUN : « Quand nous serons dans la Métropole de Paris et qu'elle aura cette compétence... Mais pourquoi pas ? »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux, d'une part sur la possibilité de constituer une régie municipale pour la gestion des marchés de Viroflay, et d'autre part sur la possibilité de déléguer ce service public.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

9 - ECOLE AULNETTE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX PORTANT SUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET UNE DECLARATION PREALABLE POUR MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR

10 - ECOLE LAMARTINE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX PORTANT SUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET UNE DECLARATION PREALABLE POUR MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR

11 - ECOLE LES ARCADES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX PORTANT SUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Mme ROCHERON : « Nous revenons à la modification des rythmes scolaires pour commencer puisque conformément au décret de janvier 2013, les modifications qui ont été apportées aux rythmes scolaires dans l'enseignement du 1^{er} degré sont entrées en vigueur depuis la rentrée 2013. Le Maire peut toutefois demander au directeur d'académie des services de l'Education Nationale le report de l'application de ce décret à la rentrée 2014, ce qui a été fait dans notre ville.

Dans un souci de concertation, Monsieur le Maire a souhaité associer à ces décisions les divers partenaires concernés par cette nouvelle organisation.

L'avis des représentants des conseils d'écoles maternelles et élémentaires de la commune a ainsi été recueilli et tous se sont prononcés pour le report à la rentrée 2014.

Parallèlement à cette demande, une réflexion a également été menée avec les différents services afin d'étudier d'une part, comment organiser un accueil de qualité des enfants pendant les temps périscolaires qui, du fait de la mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2014 seront élargis et, d'autre part, comment mutualiser au mieux les équipements municipaux existants.

Cette recherche d'optimisation des locaux des écoles nécessite des travaux qui relèvent d'une part de la juridiction des Etablissements Recevant du Public, ERP, et d'autre part, du code de l'urbanisme.

Ces travaux concernent 3 écoles de notre ville :

- L'école élémentaire Aulnette dans laquelle serait créé un accueil de loisirs sans hébergement élémentaire dans le bâtiment A, de fermer les préaux actuellement ouverts en créant une cloison de séparation et d'aménager dans la salle de musique un bureau pour le directeur de l'accueil de loisirs par la réalisation d'une cloison vitrée et de placards de rangement. La surface totale qui serait transformée serait de 280 m². Ces travaux seront complétés par le remplacement d'un certain nombre de menuiseries extérieures en bois par des châssis en PVC avec double-vitrages isolants pour répondre aux objectifs d'économies d'énergie sur laquelle la ville travaille déjà depuis un certain temps.
- L'école Lamartine où là sera également créé un accueil de loisirs maternel par mutualisation des surfaces actuellement réservées aux dortoirs situés au rez-de-chaussée de l'école. D'autres locaux seront aussi aménagés : des réserves situées en rez-de-jardin qui seront utilisées par les ATSEM, pour le rangement du matériel pédagogique et le bureau du directeur de l'ALSH. Afin d'éclairer ces locaux par une lumière naturelle, une cour anglaise sera réalisée du côté de la cour de récréation.
- L'école des Arcades où il sera créé un ALSH élémentaire en aménageant un appartement de fonction qui est aujourd'hui inoccupé et qui permettra d'offrir 2 ou 3 salles d'activité. Elles seront accessibles directement depuis l'école puisque l'accès est déjà existant dans cette école.

.../...

Il vous est donc proposé, pour réaliser les travaux dont nous venons de parler, de permettre à Monsieur le Maire de déposer ces demandes de travaux. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix

Abstentions 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, pour l'école L'Aulnette située 73 rue Joseph Bertrand :

- une demande d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour l'aménagement des locaux de cette école,
- une déclaration préalable pour la modification de l'aspect extérieur des façades orientées sud-est.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix

Abstentions 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour l'école Lamartine située 11 rue Lamartine:

- une demande d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour l'aménagement des locaux de cette école,
- une déclaration préalable pour la modification de l'aspect extérieur de la façade Est.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix

Abstentions 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour l'école des Arcades, située 13 rue Rieussec, une demande d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public pour l'aménagement des locaux de cette école,

.../...

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

12 - AMELIORATION DU CADRE URBAIN : AVENANT N° 23 A LA CONVENTION DU 13 AVRIL 1992 AVEC LE PACT'YVELINES

Mme de GESTAS : « Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler la mission confiée au Pact'Yvelines dans le cadre de l'avenant n° 23 à la convention du 13 avril 1992. Il s'agit de poursuivre la mission d'information, de conseil et d'assistance administrative, financière et technique pour des travaux d'amélioration de l'habitat auprès des locataires et des propriétaires de Viroflay pouvant bénéficier des aides versées par les organismes publics ou sociaux et en particulier des subventions de la ville.

Le fonds annuel alloué par la ville pour le versement des subventions accordées aux propriétaires ou locataires pour réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat s'élève à 5 000 €.

En 2013, le compte-rendu d'activité établi par le Pact'Yvelines fait état de l'aboutissement de 2 dossiers de demande de financement pour travaux d'amélioration de l'habitat, ceci correspondant à un montant de travaux de 16 595.91 € TTC.

Le montant correspondant à la subvention communale accordée est de 1 603.00 €.

La mission Pact'Yvelines s'est élevée à 490 € pour ces 2 dossiers. »

M. LEBRUN : « Je rappelle que cette subvention s'ajoute à celles fournies par le Conseil général, l'ADEME ou l'ANAH selon les différents types de travaux exécutés, certaines subventions déclenchant les autres. Donc, ces travaux peuvent souvent être subventionnés à hauteur de 50 % et ce sont souvent des adaptations de logements pour les personnes âgées comme des douches etc..., adaptations relatives à l'âge des personnes.

Cela peut être aussi des travaux d'isolation pour des propriétaires occupants ou des locataires. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant n° 23 à la convention du 13 avril 1992 entre le PACT YVELINES et la Commune de Viroflay, annexé à la présente délibération.

CONFIE au PACT YVELINES la mission de répartir sous forme de subventions, les fonds municipaux destinés au financement des travaux d'amélioration de l'habitat et des travaux relatifs à l'adaptation des logements occupés par des personnes âgées ou handicapées.

Ces subventions seront versées dans la limite des fonds disponibles, et conformément aux conditions d'octroi définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 23 à la convention du 13 avril 1992.

.../...

13 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES RUE DU LIEUTENANT-COLONEL LE SABAZEC – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE

M. ISSAKIDIS : « Tout est dit dans le titre. Je rappelle simplement que l'initiative s'inscrit dans le cadre d'un programme qui se déroule depuis plus de 10 ans à Viroflay consistant progressivement à enfouir ces lignes aériennes qui sont, soit des réseaux de communication et d'éclairage public, soit, des réseaux de distribution d'énergie. Là, au cas particulier, la délibération nous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire concédée au SIGEIF qui est l'autorité concédante pour tout ce qui touche aux réseaux de distribution d'énergie électrique à propos de ces travaux de la rue du Lieutenant-Colonel le Sabazec et dont l'enveloppe globale indiquée dans la délibération en votre possession se monte à 412 820 €. Le solde à la charge de la ville de Viroflay est de 240 100 €. La longueur de la rue est de 310 mètres et simultanément, il est prévu de refaire la voirie et l'assainissement pour un montant global de 680 000 € en plus du budget précédemment rappelé.

Je terminerais en disant que le SIGEIF auquel Viroflay adhère maintenant depuis de nombreuses années, historiquement, est le premier service public local qui a été créé en 1905 dans le cadre des lois de 1901. Ce qui veut dire que lorsqu'une loi est bonne, elle traverse le temps et nous en avons là l'illustration. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'opération de mise en souterrain des lignes aériennes de la rue du Lieutenant-Colonel Le Sabazec.

PREND ACTE de l'enveloppe prévisionnelle de ce programme.

PREND ACTE des dépenses globales concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

PREND ACTE de l'enveloppe prévisionnelle concernant de la rue du Lieutenant-Colonel Le Sabazec afférente à la mise en souterrain des réseaux de communications et d'éclairage public.

APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Sigeif tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE le Sigeif à demander, sur le fondement de cette convention, une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'insertion des réseaux France Telecom dans l'environnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire administrative, technique et financière Ville/Sigeif pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes de la rue du Lieutenant-Colonel Le Sabazec.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

14 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE TRAVAUX APRES HIVER

M. de HEAULME : « La délibération qui vous est proposée rappelle que le Conseil général des Yvelines a adopté le 12 juin 2013 une modification au programme triennal d'aide à la voirie communale qui portait sur les années 2012-2013-2014. Cette décision a été prise dans le cadre des besoins exprimés par les communes ayant subi des dégâts importants sur leur voirie durant l'hiver 2012-2013 et pour anticiper d'éventuels dégâts dans le cas de nouvel hiver rude. Elle permet d'apporter une subvention complémentaire correspondant à 10 % maximum de leur plafond de subvention.

Pour la ville de Viroflay, le plafond maximum était de 174 600 € de travaux. Cette première subvention triennale a été utilisée précédemment pour les travaux de voirie des rues Sainte-Geneviève et Alsace Lorraine.

Le plafond des subventions complémentaires était égal à 10 % de 174 600 € soit 17 460 € de travaux.

La ville de Viroflay pourrait donc, pour les travaux de voirie de la sente de la Cerisaie, bénéficier d'une subvention d'un montant de 30 % de 17 460 € soit 5 238 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil général des Yvelines dans le cadre du programme triennal d'aide aux communes en matière de voirie, une subvention complémentaire pour la sente de la Cerisaie.

Ceux d'entre vous qui utilisent cette sente ont pu constater qu'elle a souffert de mouvements de terrain récemment, mouvements qui ne sont pas arrangés et qui sont même en partie dus au gel et aux mouvements de sols des hivers rigoureux.

Je vous propose donc de solliciter cette subvention. »

M. GUENARD : « Je crois que nous sommes tombés sur la tête. Des hivers rigoureux à venir qui donnent lieu à une subvention par le Conseil général pour une sente... Nous ne nous aiderions pas justement à régler les problèmes fiscaux, les problèmes de gouvernance entre les différents niveaux d'organisation de l'Etat et comme je l'avais dit à un précédent conseil, nous ne votons pas ce type de subvention. »

M. BOUFFARTIGUE : « J'avais une question et je ne suis pas tout à fait sur la position de Monsieur Guénard car nous allons voter cette subvention. Cela pose effectivement des questions sur l'organisation territoriale ; que nous fassions un dossier pour 5 238 € pose également des questions ; après, nous avons une dépense qui a vocation à être faite ; il y a des subventions, demandons-les. Ce ne serait pas notre position par exemple sur des demandes de subventions relatives à des projets que nous ne défendrions pas.

Dans mon travail je fréquente plutôt les communes rurales des Yvelines et me trouvant avec le maire d'une petite commune, je me suis aperçue qu'elle n'avait même pas l'air de savoir ce qu'était l'Etablissement Public Foncier des Yvelines !

Ma question est donc de savoir pour ces petites communes, où les élus sont très investis avec des services pas très importants, si l'aide pourrait être plutôt orientée vers ces communes-là et qui n'ont peut-être pas les moyens de bien connaître ces dispositifs, savoir à quelle subvention elles peuvent prétendre ; rechercher cela prend du temps et j'aimerais justement savoir quelle est la publicité qui est faite et comment Viroflay est informée au-delà de votre présence au Conseil général, de ce genre de dispositif ?...

.../...

M. LEBRUN : « Premier élément de réponse : beaucoup de subventions d'investissements ou d'équipements qui concernent les communes rurales. Le Conseil général aide particulièrement ces communes-là Les communes moyennes et urbaines sont relativement moins aidées proportionnellement que les communes rurales.

Deuxième élément de réponse : il existe un outil extrêmement pratique sur le site du Conseil général, yvelines.fr, qui permet à n'importe qui de se dire qu'éventuellement une subvention existe dans le domaine qui l'intéresse. Il faut cocher les rubriques qui nous concernent et cet outil nous indique les subventions qui correspondent.

Sur internet, c'est accessible 24 h/24, 365 jours par an.

Troisième élément de réponse : lorsqu'un dispositif nouveau ou complémentaire comme celui-ci est créé, chaque maire reçoit un courrier du Conseil général, spécifiant l'existence de ce dispositif.

Quatrième élément de réponse : il y a des conseillers généraux dont le rôle est de travailler sur le territoire avec les maires de leur territoire. Par exemple, « je me réunis régulièrement avec les maires de mon canton » afin de les informer des subventions, des avancées du Conseil général qui pourraient concerner les habitants du canton. Ceci étant, les habitants du canton à venir vont être un peu plus nombreux avec la réforme des collectivités qui se prépare puisqu'ils seront aux alentours de 76 000 et non plus 16 000 tels que nous les avons actuellement. Pour le coup, il y aura bien plusieurs maires à solliciter.

En fait, je peux donc vous dire que l'information est réellement diffusée et nous voyons passer beaucoup de demandes de subventions. Il est vrai que les communes rurales sont très demandeuses car en plus, elles ont une longueur de voirie communale beaucoup plus importante que celle que nous pouvons avoir à Viroflay et avec des moyens beaucoup moins importants.

Ceci étant, nous parlions tout à l'heure du produit des contraventions : il y a un fonds spécial destiné aux communes rurales justement et réparti par le Conseil général avec des critères tels que la longueur de la voirie communale, entre autres. Il s'agit donc de bien tenir compte de tous ces éléments de disparité entre les communes du département des Yvelines. Cela se fait dans autres départements ruraux aussi. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix

Contre 2

DECIDE de solliciter du Conseil Général une subvention complémentaire dans le cadre du programme triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 5 238 € soit 30 % du montant des travaux subventionnables de 17 460 € HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

15 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE VIROFLAY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC POUR L'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)

M. ISSAKIDIS : « Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation de service entre Viroflay et Versailles Grand Parc qui concerne la future mise en souterrain des Points d'Apports Volontaires et le détail des missions qui sont dans le cadre de cette convention est détaillé à l'article 3. Concrètement, dans le cadre de cette convention, des personnels de la ville de Viroflay vont réaliser un certain nombre de missions qui sont celles de l'article 3 et qui sont préparatoires aux opérations de dévoiement des réseaux. Les réseaux dont nous parlons sont les tuyaux et les fils électriques en tout genre qui pourraient être à l'aplomb des futurs P.A.V. enterrés et ces prestations-là seront refacturées à Versailles Grand Parc qui va en prendre la charge financière dans le cadre de cette convention qui vous est proposée.

Le périmètre, pour l'année 2014 de cette convention, est de 12 P.A.V..

Le plan d'implantation est décidé dans le contexte décrit dans la convention que je vous invite à relire et incluant la soumission d'un plan puis l'approbation, et donc, concernant 2014, 3 P.A.V. sont prévus. L'implantation de ces P.A.V. est prévue rue Joseph Bertrand, rue Pierre Curie, avenue du Général Leclerc, place de la Fête, rue Welschinger, avenue Gaston Boissier, Place Jeanne d'Arc, rue d'Estienne d'Orves. »

M. LEBRUN : « La difficulté consistant à trouver des endroits qui ne soient pas trop chargés en réseaux souterrains et dans une ville comme Viroflay, il s'agit d'un véritable « sport » ! »

M. de HEAULME : « Il ne faut pas que ce soit trop chargé en sous-sol et en réseaux ; que cela ne supprime pas trop de stationnements, que ce soit sur les trajets, que cela ne gêne pas trop de monde, que ce soit réparti de façon harmonieuse, non pas seulement en fonction de la ville mais en fonction du nombre d'habitants à proximité. C'est donc un exercice de style assez acrobatique. »

M. LEBRUN : « J'attire votre attention sur le fait qu'entre le passage au ramassage du verre en porte à porte que nous avons précédemment et le passage en apport volontaire, nous aurions pu imaginer que les habitants n'auraient pas joué le jeu mais en l'occurrence nous ramassons quasiment le même tonnage avec les P.A.V. que ce que nous faisons avant avec le porte à porte.

Il n'y a donc pas eu de déperdition particulière ; je pense que nous pouvons encore y gagner mais apparemment cela est pas mal suivi ce qui est une bonne chose et cela contribue à diminuer les dépenses globalement pour Versailles Grand Parc et donc ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, elle non plus, n'a pas augmenté depuis pratiquement 5 ans sur Viroflay.

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

APPROUVE les termes de la convention de mutualisation de service conclue entre Versailles Grand Parc et la ville de Viroflay pour l'opération d'implantation de points d'apport volontaire.

AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LEBRUN : « Là aussi cela est important car nous n'allons pas nous amuser à recruter du personnel au niveau de Versailles Grand Parc puisque nous avons le personnel technique au niveau de Viroflay ; ce personnel connaît bien la voirie et c'est donc bien à lui de traiter ce type de travail. Et nous essayons là aussi de mutualiser autant que possible lorsque les sujets s'y prêtent. »

16 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX COMMUNES EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS NECESSAIRES A LA PRATIQUE DE L'EPS EN COLLEGE

M. de HEAULME : « Comme vous le savez, le terrain de football, autrefois réalisé en stabilisé avait fait l'objet d'une réfection totale en synthétique en 2004. Compte tenu de la fréquentation importante, ce terrain étant accessible à tous, il est nécessaire aujourd'hui de procéder au remplacement du revêtement synthétique.

Les travaux consistent donc d'une part à reprendre ponctuellement le fonds de la forme et remplacer la totalité du gazon synthétique.

Ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Conseil général des Yvelines à hauteur de 40 % du montant des travaux de 250 000 € soit 100 000 €.

Je vous propose donc de solliciter le Conseil général des Yvelines pour une subvention en vue du financement de ces travaux puisque c'est un terrain qui sert énormément aux collégiens pour la pratique de l'E.P.S. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de réaliser les travaux de réhabilitation du terrain de football.

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention relative à la réalisation des équipements sportifs indispensables à la pratique de l'éducation physique et sportive au collège.

.../...

17 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA PISCINE DES BERTISETTES AU 1^{ER} JANVIER 2014

M. de HEAULME : « Comme vous le savez, les tarifs de la piscine des Bertisettes, qui n'ont pas été augmentés depuis le 24 juin 2011, sont proposés par notre délégataire, la société Carilis. Cette société demande en l'occurrence de réajuster ces tarifs et c'est à nous, conseil municipal, de valider cet ajustement.

Vous avez dans votre rapport, dont je vous ferai grâce de la lecture intégrale, les différentes tarifications proposées par Carilis. Alors vous vous souvenez sans doute que les tarifs étaient précédemment limités aux prix des entrées de quelques cours et puisque Carilis a diversifié son offre, et qu'il est prévu dans la convention que les tarifs pratiqués par Carilis doivent être validés par le conseil municipal, vous avez un détail je pense sinon moins, très exhaustif mais du moins quand-même assez fin. »

M. LEBRUN : « Ces tarifs intègrent aussi le fait qu'il y a une augmentation de TVA au 1^{er} janvier, qui passe de 19.6 à 20 %. »

M. de HEAULME : « Vous avez noté également que Carilis a proposé des ajustements de tarifs et que nous avons cru bon de les arrondir pour des raisons pratiques qui ne vous auront pas échappé. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de modifier les tarifs des différents services proposés à la piscine des Bertisettes à compter du 1^{er} janvier 2014.

AUTORISE la société Carilis à mettre en vigueur ces tarifs dès le 1^{er} janvier 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

18 - AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITES DE PREVENTION EN DIRECTION DE LA PRIME ENFANCE

Mme BERTHOD : « La « protection infantile » est située, vous le savez, à Viroflay dans une partie des locaux de l'ancienne poste. Là, le Conseil général a des actions vis-à-vis de la prime enfance.

Certaines activités sont à l'initiative seule du Conseil général, d'autres sont en partenariat entre le Conseil général et la Ville et enfin certaines sont à l'initiative seulement de la ville.

.../...

Pour organiser celles-ci ou éventuellement trouver d'autres activités nouvelles, la ville peut déposer des dossiers de demande de subventions notamment auprès du dispositif Réappy qui, comme son sigle l'indique, s'adresse aux parents des Yvelines afin de les écouter et de les accompagner.

Il est donc proposé d'autoriser le dépôt de dossiers de demandes de subventions pour l'année 2014. »

M. LEBRUN : « Sont rappelées les fréquentations aux différentes activités qui justifient cette demande de subvention ; activités qui sont toujours très fréquentées au niveau de notre « protection infantile ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'autoriser le dépôt de dossiers de subventions auprès d'organismes à titre conservatoire,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

19 - DOTATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Nous vous proposons là une légère augmentation d'1 € soit 40 € par enfant et 6.50 € par élève pour les langues étrangères. Je précise qu'actuellement que tous les Cm 2, Cm 1, Ce 2 font de l'anglais. Uniquement les Ce 1 de l'Aulnette qui en font également mais pas dans les autres écoles. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2013/2014 la dotation pour fournitures scolaires aux écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune à 40 € par élève et à 6.5 € la subvention pour les langues étrangères pour chaque élève des classes de CE2, CM1, CM2 et CE1 lorsque l'enseignement est effectif dans l'école.

DECIDE que la somme totale correspondante sera imputée au Budget Primitif 2014, soit 62 920 €.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

20 - SUBVENTION POUR LE DEPART EN CLASSE D'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES HORS-COMMUNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Il est toujours proposé de verser 7.50 € par jour avec un maximum de 75 € par séjour et par enfant. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de verser, pour l'année scolaire 2013/2014, directement aux familles viroflaysiennes concernées, une subvention de 7.5 € par jour avec un maximum de 75 € par séjour par élève de classe élémentaire d'une école publique scolarisé hors commune partant en classe d'environnement et n'ayant jamais bénéficié auparavant de subvention de la commune de Viroflay pour ce même objet.

DECIDE qu'une provision de 1 500 € à cet effet sera imputée au Budget Primitif 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

21 - SUBVENTION POUR LE DEPART EN CLASSE D'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN ELEMENTAIRE DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES HORS-COMMUNE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION OU A SAINT-FRANCOIS D'ASSISE – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Le montant est identique : 7.5 € par jour avec un maximum de 75 € par jour et par enfant. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 27 voix

Contre 4

DECIDE de verser, pour l'année scolaire 2013/2014, directement aux familles viroflaysiennes concernées, une subvention de 7.5 € par jour avec un maximum de 75 € par séjour par élève de classe élémentaire, scolarisé dans une école privée hors commune sous contrat d'association.

DECIDE de verser cette même subvention aux mêmes conditions, aux familles viroflaysiennes concernées, par élève de classe élémentaire sous contrat d'association, scolarisé à l'école Saint François d'Assise partant en classe d'environnement et n'ayant jamais bénéficié auparavant de subvention de la commune de Viroflay à ce sujet.

.../...

DECIDE qu'une provision de 2 250 € à cet effet sera imputée au Budget Primitif 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

22 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES HORS-COMMUNE ET SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Le montant est inchangé et je précise qu'en 2013 : 19 enfants de Versailles, 6 de Vélizy, 5 de Chaville et 1 d'une autre commune... »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer à 670 € pour l'année 2013/2014 la participation des communes extérieures, aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune et scolarisés par dérogation dans une école publique élémentaire ou maternelle de Viroflay.

Dans l'hypothèse où les collectivités se seraient entendues sur des montants différents, ceux-ci seront appliqués en recettes et en dépenses.

AUTORISE Monsieur le Maire, en l'absence de versement du règlement, à demander au comptable d'envisager la mise en œuvre de la procédure de mandatement d'office prévue par les articles L.1612-15 et L. 1612-16 du Code général des collectivités territoriales.

DECIDE qu'une provision de 23 000 € sera imputée au Budget Primitif 2014 à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

23 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VIROFLAY AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE HORS-COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Le montant reste de 670 € et là aussi je précise qu'en 2013 : 4 à Vélizy, 27 à Versailles et 9 à Chaville. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

DECIDE de fixer à 670 € pour l'année 2013/2014 la participation de la commune de Viroflay aux frais de scolarité des élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés par dérogation dans une école publique primaire ou maternelle hors commune.

Dans l'hypothèse où les collectivités se seraient entendues sur des montants différents, ceux-ci seront appliqués en recettes et en dépenses.

DECIDE qu'une provision de 29 000 € sera imputée au Budget Primitif 2014 à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

24 - PARTICIPATION AUX DEPENSES D'ENTRETIEN DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN ELEMENTAIRE DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS-COMMUNE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Le montant est inchangé et est donc de 165 €. Cela concerne 3 enfants en 2013 contre 7 l'année d'avant. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 27 voix

Contre 4

DECIDE de verser une subvention de 165 € par élève domicilié à Viroflay et scolarisé en élémentaire dans un établissement d'enseignement privé hors commune sous contrat d'association.

DECIDE qu'une provision de 4 950 € sera imputée au Budget Primitif 2014 à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

25 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DE VIROFLAY FREQUENTANT LES CLASSES ELEMENTAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE PRIVEE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Le montant est inchangé à 615 € et cela concerne 70 enfants contre 56 pour l'année passée. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 27 voix

Contre 4

.../...

DECIDE de fixer pour l'année scolaire à 615 € la participation de la commune de Viroflay aux frais de fonctionnement pour chaque élève domicilié à Viroflay et scolarisé à l'école Saint-François d'Assise dans une classe élémentaire bénéficiant d'un contrat d'association.

DECIDE que la somme totale correspondante, soit 47 970 €, sera imputée au Budget Primitif 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

26 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN ELEMENTAIRE HORS-COMMUNE DANS UN ETABLISSEMENT SPECIALISE (HOSPITALIER OU NON) – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Nous proposons toujours une participation de 65 €. Actuellement aucun enfant n'est concerné mais il est important de voter cette délibération car ce sont des choses qui peuvent arriver en cours d'année. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE la participation de la commune de Viroflay aux frais de scolarité d'élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés en élémentaire, hors commune dans un établissement spécialisé (hospitalier ou non).

DIT que cette contribution s'élève à 165 € (cent soixante-cinq Euros) pour l'année scolaire 2013/2014 par élève.

DECIDE qu'une somme de 495 € sera imputée au Budget Primitif 2014 à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

27 - SUBVENTION « JOUETS DE NOEL » AUX ECOLES MATERNELLES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Toujours un montant de 7.5 € par enfant ce qui représente, pour chacune de nos écoles maternelles, 1 300, 1 420 ou 1 740 € sachant qu'il ne s'agit pas de faire des cadeaux individuels aux enfants mais plus des cadeaux pour les classes. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

DECIDE d'attribuer une subvention « Jouets de Noël » à chacune des écoles maternelles pour l'année 2014, répartie comme suit :

- * Lamartine 1 300 €
- * Le Colombier 1 420 €
- * Le Coteau 1 740 €

DECIDE que la somme totale correspondante, soit 4 460 €, sera imputée au Budget Primitif 2014 à cet effet.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

28 - SUBVENTION « JOUETS DE NOEL » A L'ECOLE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE DE VIROFLAY POUR LES CLASSES MATERNELLES – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Là il s'agit des enfants de l'école Saint-François d'Assise avec un montant de 7.5 € par enfant ce qui fera la somme de 337.50 €. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 27 voix

Contre 4

DECIDE pour l'année scolaire 2013/2014, d'attribuer une subvention « Jouets de Noël » pour les enfants de maternelle à l'école Saint-François d'Assise, d'un montant de 255 €.

DECIDE que cette somme sera imputée au Budget Primitif 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

29 - SUBVENTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Le montant de 10 € reste inchangé. Nous prenons l'effectif scolaire de la rentrée pour calculer cette subvention pour un total de 14 920 €. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

DECIDE d'attribuer une subvention aux coopératives des écoles publiques pour l'année scolaire 2013/2014 d'un montant total de 14 920 €, répartie comme suit :

* Coopérative scolaire de l'école maternelle Lamartine	1 730 €
* Coopérative scolaire de l'école maternelle Le Colombier	1 890 €
* Coopérative scolaire de l'école maternelle Le Coteau	2 310 €
* Coopérative scolaire de l'école élémentaire Corot	2 760 €
* Coopérative scolaire de l'école élémentaire Les Arcades	2 870 €
* Coopérative scolaire de l'école élémentaire l'Aulnette	3 360 €

DECIDE que cette somme sera imputée au Budget Primitif 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

30 - DOTATION AUX BIBLIOTHEQUES CENTRES DOCUMENTAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « 1 € pour chaque enfant de chaque école ce qui fait 1 492 € en tout, le détail étant dans la délibération. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une dotation aux bibliothèques centres documentaires des écoles publiques pour l'année scolaire 2013/2014 d'un montant total de 1 492 €, répartie comme suit:

* Ecole maternelle Lamartine	173 €
* Ecole maternelle Le Colombier	189 €
* Ecole maternelle Le Coteau	231 €
* Ecole élémentaire Corot	276 €
* Ecole élémentaire Les Arcades	287 €
* Ecole élémentaire l'Aulnette	336 €

DECIDE que cette somme sera imputée au Budget Primitif 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

31 - SUBVENTION POUR LE DEPART EN CLASSE D'ENVIRONNEMENT DES ENFANTS DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES EN ELEMENTAIRE EN CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS) – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Mme BILLAUDEL : « Délibération que nous passons aussi « au cas où... » ».

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de rembourser à la commune d'accueil qui en fait la demande la différence entre le tarif appliqué par convention à la famille et celui normalement en vigueur pour les élèves des communes extérieures.

DECIDE qu'une provision de 830 € à cet effet sera imputée au Budget Primitif 2014.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

32 - TABLEAU DES EMPLOIS : TRANSFORMATIONS DE POSTES

M. LEBRUN : « Il s'agit d'adapter le tableau des emplois de la commune de Viroflay afin de transformer certains postes pour permettre la nomination d'agents aux grades supérieurs obtenus dans le cadre de l'avancement de grade pour l'année 2013.

Les différents dossiers des agents ont été soumis à la Commission Administrative Paritaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne situé à Versailles.

Il s'agit donc d'un certain nombre de postes à fermer et de les ouvrir en parallèle évidemment avec le grade du dessus.

Je vous fais grâce de la lecture du tableau complet que vous avez sous les yeux.

Ces transformations de postes, évidemment, comme il s'agit d'évolutions de carrières, entraîne une incidence financière estimée à 14 000 € TTC. »

Sur proposition de Monsieur le Maire
LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'adopter les modifications suivantes au tableau des emplois permanents de la ville de Viroflay pour permettre l'avancement de grade d'agents municipaux. Ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2013.

Poste A Fermer	Poste A Ouvrir
3 postes d'adjoints techniques de 1 ^{ère} classe	3 postes d'adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe
1 poste d'agent de maîtrise	1 poste d'agent de maîtrise principal
2 postes d'adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe	2 postes d'adjoints administratifs principaux

.../...

Poste A Fermer	Poste A Ouvrir
1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale	1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure
1 poste de technicien territorial	1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe
1 poste de rédacteur	1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
2 postes de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2 postes de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
1 poste d'assistant de conservation	1 poste d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe
2 postes d'Auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe	2 postes d'Auxiliaires de puériculture principales
2 postes d'Agent spécialisés des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	2 postes d'Agents spécialisés des écoles maternelles principales de 2 ^{ème} classe

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires concernées **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

33 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE MORATOIRE D'APPLICATION ET DE REOUVERTURE DE LA CONCERTATION

M. LEBRUN : « Je vais vous la lire ; il s'agit d'une sorte de motion. Nous avons déjà beaucoup parlé des rythmes scolaires aujourd'hui et nous allons donc peut-être en reparler maintenant.

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 à instaurer une réorganisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Après consultation des conseils des écoles primaires de la commune et comme la possibilité en était offerte par le décret précité, Monsieur le Maire a fait savoir à Monsieur le directeur académique par courrier du 1^{er} mars 2013 que la ville de Viroflay reportait l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014.

Des réunions de concertation ont été organisées par la commune avec notamment les directeurs d'écoles, les parents d'élèves et leurs associations représentatives et tous ont pris connaissance des premiers retours d'expérience des communes ayant appliqué la réforme dès la rentrée 2013.

Le conseil municipal de Viroflay constate qu'en dépit de son engagement dans la mise en œuvre de cette réforme, des questions demeurent sans réponse à ce jour :

.../...

Faible prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les organisations mises en œuvre :

Les premiers retours d'expérience que nous pouvons constater dans certaines villes qui l'ont mis en œuvre, mettent en avant une fatigue importante des enfants, alors que le débat sur les rythmes chrono-biologiques ne semble toujours pas tranché.

Par ailleurs, une désorientation des plus jeunes enfants est constatée, face à la multiplication des intervenants au sein de l'école ; c'est vrai pour les maternelles.

Ainsi, ce sont bien les fondements de la réussite scolaire de l'enfant qui apparaissent menacés par une mise en œuvre précipitée et sans réelle concertation de la réforme.

Désorganisation des rythmes familiaux

Les familles, et le plus souvent les mères, qui ont opté pour des activités à temps partiel afin notamment de libérer la journée du mercredi, vont devoir revoir leur organisation.

La structure familiale peut être également touchée lorsque les parents sont séparés, ou lorsque les grands-parents accueillent leurs petits-enfants le mercredi toute la journée. Ce fait est également constaté dans les villes qui l'ont mis en œuvre.

Enfin, les activités sportives ou culturelles organisées dans le cadre périscolaire ne vont-elles pas entrer en concurrence avec les activités associatives, qui risquent ainsi de voir leurs effectifs diminuer ?

Difficultés techniques d'organisation

Les possibilités de recrutement d'animateurs qualifiés sont un élément de réussite de cette réforme. Or, on constate que déjà plusieurs communes sont confrontées à des difficultés de recrutement de ces personnels.

Par ailleurs, la commune ne dispose pas, à ce jour de suffisamment de locaux disponibles pour la mise en place des activités périscolaires et l'utilisation des salles de classe s'avérera nécessaire, d'où de potentiels conflits d'usage avec le corps enseignant.

Toutes les activités organisées actuellement le mercredi matin par des associations ou des clubs sportifs ne pourront pas être repositionnées sur d'autres créneaux horaires ce qui peut finalement diminuer le nombre d'activités proposées et entraîner des licenciements d'animateurs ou d'encadrants.

Coût de la mise en œuvre de la réforme

Le coût de la mise en œuvre de cette réforme a été estimé pour la commune de Viroflay à près de 400.000 € annuels pour un effectif total de 1.500 enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire. L'extension du fonds de soutien à l'ensemble des communes, appelé le fonds d'amorçage, pour 2014 vient certes d'être validée par le premier Ministre, mais la question du financement demeure pour les années suivantes. Or, nous savons que ce fonds de soutien devrait disparaître pour les années suivantes.

En conséquence, le conseil municipal de Viroflay sollicite auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale :

- un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014,
- la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations de maires.

Voilà le projet de délibération qui vous est proposé. J'imagine que des personnes souhaitent prendre la parole sur cette délibération... »

Mme BESNARD : « Dès 2011 une conférence sur les rythmes scolaires a eu lieu puis une concertation sur la refondation de l'école de juillet à septembre 2012 ayant abouti aux constatations suivantes : les écoliers français subissent des journées de classe plus longues (6 heures) que la plupart des élèves dans le monde ; en revanche, avec une semaine de seulement 4 jours, les élèves français n'ont que 144 journées de classe par an contre 187 en moyenne dans les pays de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques). Nos résultats scolaires, dans des comparaisons internationales comme PISA récemment sont en baisse, en partie à cause de ces rythmes. Une organisation sur 4.5 jours est plébiscitée par l'Académie de médecine, l'Inspection générale de l'Education et les chronobiologistes dans tous les rapports demandés depuis 20 ans par l'Education Nationale. Avec cette réforme, les enfants ont moins d'heures de cours dans la journée (45 minutes de moins en moyenne et pour nous ce sera le cas) et donc des journées moins fatigantes. Ils peuvent mieux apprendre et ce, à des moments plus favorables. Nous pensons donc que l'intérêt de l'enfant est bien pris en compte.

Le décret est passé le 24 janvier 2013 ; une mise en place progressive à laisser le temps aux communes de s'adapter. Vous avez demandé de bénéficier d'une année supplémentaire pour la mise en place et la réforme doit maintenant être appliquée en septembre 2014. Vous avez eu, pendant cette année supplémentaire le temps d'apprécier les expériences des communes qui se sont lancées dès 2013 ; la mise en œuvre à Viroflay n'a donc pas été précipitée comme vous l'écrivez.

La concertation à Viroflay a eu lieu. Seulement, pour le moment, pour décider du choix des horaires, mais pas encore du contenu des TAP. Nous insistons sur ces Temps d'Activités Périscolaires qui doivent être pour les enfants un temps de découverte de nouvelles activités culturelles, sportives ou ludiques adaptées à leur âge et, en particulier pour ceux qui ne font pas d'activités en dehors de l'école.

Pour recruter des animateurs de qualité, il faut se mettre en contact avec les associations sportives et culturelles de la ville. Plus on attend, moins on a de chances d'en trouver. Nous pouvons aussi profiter de cette réforme pour proposer des contrats moins précaires à certains de nos animateurs, les former pour ce genre d'activités.

Vous écrivez que nous pouvons être amenés à licencier du personnel. Nous pensons, au contraire, que nous pouvons en employer.

Vous écrivez que les locaux sont inadaptés mais nous venons de voter des autorisations de travaux pour adapter les locaux dans les écoles. C'est donc possible.

Nous sommes conscients des difficultés d'organisation de cette réforme mais elle est indispensable pour la réussite des élèves et, en particulier, pour ceux qui ont des difficultés d'apprentissage. Il y a un moment, comme toute nouvelle réforme où il faut se lancer.

Quand voulez-vous l'appliquer ? En 2015 ? En 2016 ? En 2017 ? Il y aura forcément des ajustements à faire lorsqu'elle sera appliquée et ce n'est pas en la repoussant encore que cela marchera mieux. En attendant, ce sont les enfants qui en pâtissent.

.../...

Les parents de Viroflay, quelles que soient leurs opinions politiques, veulent de la qualité pour leurs enfants et seront, j'en suis sûre, très attentifs à ce que vous leur proposerez de mettre en place pour votre éventuel prochain mandat.

Nous aurons pour notre part des propositions concrètes et attractives. »

M. LEBRUN : « ... et réalistes. »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix

Contre 6

SOLLICITE auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale :

- un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014,
- la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations de maires.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2013,
EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE LE 4 AVRIL 2008 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **12 novembre 2013**
 - Mise à disposition d'un logement communal situé 4 avenue de Versailles à Viroflay au bénéfice de Mademoiselle Isabelle BERNIS.
 - Location de la salle municipale Juliette
- **14 novembre 2013**
 - Balayage mécanique et manuel des voies communales – AO 14 ESV 01
- **19 novembre 2013**
 - Location de la salle municipale Puyade
- **25 novembre 2013**
 - Mise à disposition d'une place de stationnement sise sur un terrain communal, situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de Monsieur Jacques FRANCOIS.
 - Mise à disposition d'une place de stationnement sise sur un terrain communal, situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de Madame Catherine MERY DE BELLEGARDE.
- **28 novembre 2013**
 - Mise en œuvre du droit de priorité pour l'acquisition de la parcelle AC n° 526 située sur l'avenue du Général Leclerc à Viroflay.

.../...

- **29 novembre 2013**
 - Location de la salle municipale Puyade

- **5 décembre 2013**
 - Mise à disposition de l'auditorium : tarifs année 2014
 - Tarification des repas du restaurant municipal – année 2014 n° 2

- **13 décembre 2013**
 - Avenant de régularisation au contrat d'assurance « Tous Risques Expositions »
 - Signature d'un avenant n° 8 au contrat d'assurance « Véhicules à moteur »
 - Signature d'un avenant n° 13 au contrat d'assurance « Dommages aux Biens »



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER
DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2013

Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, informe le Conseil municipal que depuis le 8 novembre 2013 **ont été aliénés** :

Pavillons : 7
Appartements + caves : 19
Appartements : 2
Garages/Parkings : 1
Local d'activités : 1

Ces biens n'ont pas fait l'objet d'une réserve foncière.